

Deuxième séance, mercredi 17 décembre 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi 2013-DSAS-70 sur la médecine dentaire scolaire; entrée en matière et première lecture. – Mandat 2014-GC-104 Michel Losey/Louis Duc/Nadia Savary-Moser/Peter Wüthrich/Rose-Marie Rodriguez/Elian Collaud/Pierre-André Grandgirard/Michel Zadory/Eric Collomb/Anne Meyer Loetscher (synergies entre le SMUR de la Broye et le SMUR cantonal); prise en considération. – Projet de décret 2014-DIAF-142 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport agricole quadriennal 2014-DIAF-92; discussion. – Elections ordinaires. – Elections judiciaires.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 97 députés; absents: 13.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Marie-Christine Baechler, Markus Bapst, Jean Bertschi, Gabrielle Bourguet, Patrice Jordan, Benoît Rey, Ralph Alexander Schmid, Edgar Schorderet, Olivier Suter, Laurent Thévoz, Rudolf Vonlanthen, Jean-Daniel Wicht et Peter Wüthrich.

MM. Georges Godel, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

La Présidente. J'ai le plaisir d'ouvrir la deuxième séance de la session de décembre.

Projet de loi 2013-DSAS-70 sur la médecine dentaire scolaire¹

Rapporteur: Antoinette de Weck (PLR/FDP, VF).

Commissaire: Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.

Entrée en matière

La Rapporteure. Avant d'aborder le vif du sujet, je tiens à préciser que j'ai fait partie du groupe de travail qui a examiné la loi actuelle et a fait des propositions pour sa révision. Deux autres représentants des communes, à savoir le syndic de Morat, M. Brechbühl, et celui du Flon, M. Devaud, y participaient aussi.

La commission parlementaire a tenu une séance, le 27 novembre, pour traiter de cette révision de loi. La commission remercie M^{me} la Commissaire, la cheffe du Service dentaire scolaire, M^{me} Bertelotto, et le chef de projet, M. Alexis Overney, pour les réponses précises et complètes qu'ils ont données à toutes les questions.

La commission a reconnu les bienfaits de la politique publique suivie depuis 1971 en la matière. Elle a, par conséquent, décidé de maintenir une obligation légale de contrôle et de soins dentaires pour les élèves de l'école primaire et secondaire.

Une demande de renvoi du projet, priant le Conseil d'Etat de le retravailler en vue d'un meilleur désenchevêtrement des tâches et d'une simplification de l'organisation des soins dentaires scolaires, a été largement repoussée. La commission a approuvé le maintien des quatre tâches de la médecine dentaire scolaire et leur répartition entre le canton et les communes en raison de leurs spécificités. La prophylaxie reste une tâche cantonale. 1,65 équivalent plein-temps l'assure pour tout le canton, sauf pour certaines communes du district du Lac. Si cette tâche revenait aux communes, celles-ci devraient se regrouper pour l'assurer vu les faibles taux de travail. Cette tâche a été assurée par le canton à la satisfaction de tous. Les contrôles et les soins sont du ressort des communes qui peuvent faire une convention avec des dentistes privés – ce que font 33 communes – ou peuvent faire appel au Service dentaire scolaire (SDS).

Si les parents ont l'obligation de faire contrôler et soigner les dents de leurs enfants, ils peuvent choisir entre le SDS ou un dentiste privé. Le Service dentaire suit 40% des élèves du canton. Actuellement, les contrôles et les soins se font, soit dans les cabines, soit dans les cliniques.

Avec la nouvelle loi, tous les contrôles se feront en cabine mobile. Celle-ci viendra dans les cercles scolaires et contrôlera 50 enfants par jour pour un tarif de 600 frs. Ce système présente un immense avantage puisque les enfants, avec leur enseignant, n'auront plus besoin de se rendre à la clinique fixe pour les contrôles.

Lors des discussions en commission, M^{me} la Commissaire a rassuré les représentants des petites communes. Il sera possible de demander le passage d'une cabine pour une demi-journée. Par contre, tous les soins, dorénavant, se feront dans les trois cliniques du Service dentaire. Cela entraînera l'obligation pour les parents d'amener leur enfant à la clinique dentaire. C'est sûr que cela compliquera la vie des parents,

¹ Message et annexe pp. 2826ss.

surtout pour ceux qui habitent dans des régions éloignées des futures cliniques.

Pourquoi compliquer la vie des parents? Cette demande émane des dentistes présents dans le groupe de travail qui a élaboré ce projet de loi. Pour eux, il est indispensable qu'un contact direct existe entre les parents et le dentiste. Ce dernier peut expliquer aux parents comment adopter des habitudes alimentaires qui n'attaquent pas la dentition. Si les vertus du brossage des dents et d'une nourriture faible en sucre sont connues par la population indigène, il faut bien l'admettre que tel n'est pas le cas parmi la population migrante la plus défavorisée. Il faut souligner que les frais de transport sont à la charge exclusive des parents. Au cas où les parents ne font pas soigner leur enfant, le Service dentaire procède à une dénonciation des parents. Le minimum de l'amende a été augmenté à 100 frs par la commission pour être en adéquation avec la future loi scolaire.

Autre nouveauté qu'apprécieront les communes: les factures des coûts d'orthodontie ne passent plus par les communes. C'est le canton qui se chargera de les encaisser; cela évitera certaines situations délicates.

En conclusion, la commission vous demande d'entrer en matière et d'adopter de projet de loi avec les amendements qu'elle a formulés.

La Commissaire. Depuis septante ans, notre canton mène une politique publique dans ce domaine, qui se fonde en fait sur quatre axes principaux:

- > la prévention;
- > les contrôles et les soins pour les élèves en scolarité obligatoire;
- > l'orthodontie;
- > la surveillance.

Plusieurs motifs nous ont amenés à vous proposer cette révision:

- > les relations financières entre l'Etat et les communes qui devaient être clarifiées;
- > un souci de désenchevêtrer les missions liées à la médecine dentaire scolaire;
- > les coûts et les difficultés d'exploitation qu'engendre la mobilité demandée au Service dentaire scolaire avec, évidemment en lien, comme l'a relevé M^{me} la Rapporteure, la déresponsabilisation des parents qui n'accompagnaient pas leurs enfants dans les cliniques dentaires;
- > l'évolution des normes techniques et des exigences scientifiques en la matière;
- > les problématiques d'hygiène, de stérilisation, de radiologie et d'informatique, qui génèrent des coûts de plus en plus importants.

Avec ce projet, nous vous proposons de maintenir une politique publique de médecine dentaire scolaire. La pratique fribourgeoise a fait ses preuves et doit être maintenue. Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que le bilan de la santé bucco-dentaire des enfants fribourgeois est excellent; c'est vraiment important de pouvoir maintenir ce fait.

La question du désenchevêtement des tâches entre le canton et les communes nous a préoccupés. Nous avons souhaité proposé un projet qui soit très clair sur cette question-là en partant du principe que la collectivité qui organise et qui prend en charge une mission la paie; ce qui a donné le projet que vous avez entre vos mains.

La prophylaxie est organisée par le canton et payée par le canton. Ce sont 1283 classes qui sont visitées dans le canton, soit 23 956 élèves.

En ce qui concerne la pédodontie, il y a d'abord le principe que les contrôles annuels restent obligatoires pour tous les enfants de la scolarité obligatoire. Ensuite, nous maintenons le choix des parents. Les parents sont libres de choisir un médecin-dentiste privé ou le système du dentiste scolaire. Les communes restent aussi libres concernant le dentiste scolaire. Soit par convention, elles s'organisent avec un dentiste privé, soit elles signent une convention avec le Service dentaire scolaire.

Ensuite, nous avons également – cela nous tenait à cœur – examiné la possibilité, avec la SSO, d'introduire des bons dentaires pour les jeunes qui sortent de la scolarité obligatoire. On a constaté un trou pour des jeunes qui ne faisaient plus de contrôles après seize ans et qui, tout à coup à vingt-cinq ans, se retrouvaient avec un état bucco-dentaire mauvais. La SSO est entrée en matière. Nous sommes en discussion avec elle pour organiser cet élément.

Nous avons également décidé de ne pas étendre l'obligation aux enfants plus jeunes mais d'autoriser exceptionnellement le Service dentaire à prendre en charge des enfants qui n'ont pas atteint l'âge requis. Cela concerne notamment des fratries qui connaissent de lourdes infections observées chez un premier enfant, en lien notamment avec une mauvaise hygiène bucco-dentaire.

Lorsque la commune choisit le SDS, les contrôles se feront systématiquement en clinique mobile, organisée proche des établissements scolaires et durant les heures de classe, ce qui facilite la vie des établissements scolaires. Il faudra un minimum de 50 élèves pour un déplacement mais nous serons ouverts à organiser des demi-journées.

Cela signifie que, avec cette proposition que nous vous faisons, nous allons passer au Service dentaire scolaire de huit cliniques dentaires à trois cliniques dentaires fixes et deux cliniques mobiles. Vous voyez qu'il y a une forte réduction de toute l'infrastructure. Si je prends les comptes 2013 du Service dentaire, nous avions un déficit de 884 453 frs. Les projections pour 2016 sont à 347 000 francs. Il y a donc une vraie volonté d'améliorer l'efficience tout en maintenant la qualité de notre médecine dentaire scolaire.

Pour la pédodontie, nous facturerons aux communes les frais liés à la mobilité, 600 frs par jour de stationnement, sur la base des premières projections que nous faisons.

Pour l'orthodontie, là aussi, les choses sont claires, c'est une tâche – pour autant que cela le soit – de l'Etat. C'est le Service dentaire scolaire qui facturera directement les frais

aux parents; nous ne passerons plus par les communes. Là aussi, c'est une volonté d'alléger le système et le travail des communes. Evidemment, les communes qui le souhaitent peuvent avoir leur propre service d'orthodontie. Evidemment aussi, les parents restent libres de choisir le médecin-orthodontiste qu'ils souhaitent.

Pour la surveillance, le rôle de l'Etat est de vérifier finalement que chaque commune assume ses tâches en matière de médecine dentaire. Nous allons approuver les conventions et, avec un médecin-dentiste conseil, pouvoir faire l'appui et le soutien pour les communes qui le souhaiteraient.

Comme je l'ai dit, ce projet de loi permet de diminuer de manière importante les déficits structurels du Service. Nous prévoyons une diminution de postes de 20,71 à 18,22 équivalents plein-temps. Evidemment, nous serons extrêmement attentifs à l'évolution du volume des tâches et nous redimensionnerons les cabines dentaires fixes, le cas échéant.

Nous avons prévu une entrée en vigueur pour 2016, en principe au 1^{er} août. C'est plus facile de calquer sur une année scolaire le travail pour la médecine dentaire scolaire.

En résumé, c'est plus d'efficience à des coûts moindres en maintenant une médecine dentaire de qualité pour l'ensemble des enfants fribourgeois dans notre canton. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre a analysé ce projet de loi sur la médecine dentaire scolaire et n'est pas satisfait de la version proposée par le Conseil d'Etat. Sur un point, le groupe partage l'avis du Conseil d'Etat et souhaite que l'on modifie cette loi.

En 2008 déjà, notre ancien collègue Jean-Claude Rossier avait interpellé le Conseil d'Etat et signalé les coûts anormaux de ces roulettes ambulantes. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat avait rappelé que les soins dentaires étaient une tâche communale. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient le fait que les enfants de notre canton soient formés pour avoir une hygiène bucco-dentaire optimale et que l'on prodigue les meilleurs soins possibles pour les enfants qui en ont besoin.

Pour ces raisons, le groupe va entrer en matière.

Par contre, le projet que vous nous présentez aujourd'hui est, malheureusement, un savant mélange de tâches communales et cantonales. Notre groupe est déçu par votre projet. Tout le monde a constaté que le système des cliniques mobiles est un système de soins archaïque, obsolète et complètement dépassé. Nous constatons que vous souhaitez maintenir ce système itinérant pour les contrôles. Pourtant, il nous a prouvé son inefficacité. Même des véhicules neufs vont geler en hiver. Les pannes de courant seront régulières et vous aurez des dentistes et leur personnel qui devront attendre au café du coin que l'on vienne les dépanner. Je vous assure que dans une entreprise le personnel qui ne travaille pas coûte très, très cher.

Je regrette que l'on n'ait pas eu le courage d'effectuer le désenchevêtrement des tâches canton-communes. Je rappelle, M^{me} la Commissaire, qu'il existe une commission cantonale qui s'occupe du désenchevêtrement des tâches canton-communes. Selon les informations que j'ai obtenues par l'un de ses membres, ils n'ont même pas été consultés sur ce projet de loi.

Je souhaite vous donner une esquisse de mes idées. La prophylaxie est la base des soins dentaires. Cet enseignement sera prodigué dans les classes par du personnel qualifié qui existe déjà. Je vous propose de le mettre sous la responsabilité de la DICS puisqu'il sera donné en classe. Chaque élève se rend une fois par année au minimum chez un dentiste. Il transmet au responsable d'établissement l'attestation que son contrôle dentaire est effectué. Le responsable d'établissement veille à ce que chaque enfant ait effectué son contrôle annuel. Si une personne ne l'a pas effectué, elle pourrait être soumise à une amende, comme vous le proposez à l'article 20 de votre projet.

Dans la nouvelle loi scolaire, nous avons choisi des responsables d'établissements qui ont pratiquement le même cahier des charges que les inspecteurs scolaires. Je suppose qu'ils devraient trouver le temps de gérer ces attestations; ce qu'ils font d'ailleurs déjà pour 60% des enfants.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, 60% des élèves sont suivis par des médecins-dentistes privés. Je crois que l'on peut demander aux parents du 40% restant de conduire une fois par année leurs enfants chez le dentiste. On peut les conduire trois fois par semaine au foot, au hockey, au Conservatoire de musique. Alors, une fois par année chez le dentiste, cela ne me paraît pas une grande tâche! La responsabilité individuelle est un thème que je partage avec mes collègues du groupe libéral-radical, mais une responsabilité contrôlée. Je rappelle que ce que l'on mettrait en place est prévu pour le 40% des élèves. Il est vrai que certains dentistes ne souhaitent pas travailler avec des enfants, mais il en existe qui le font volontiers. J'ai contacté également une clinique dentaire, qui serait prête à le faire de suite.

Pour les contrôles et les soins, les parents, afin de se faire rembourser leurs frais en fonction de leur revenu, peuvent présenter leurs factures aux communes qui appliqueront leurs règlements communaux en vigueur, comme cela se passe actuellement. Il est vrai que si l'on applique ma méthode au 1^{er} janvier 2015, il ne serait pas possible de soigner tous les enfants car les dentistes privés ne sont pas encore prêts à les accueillir. Mais, si on leur laisse deux ans, je suis sûr que nous pourrions effectuer de grandes économies, tout simplement. Ensuite, on pourrait supprimer ce Service dentaire qui serait devenu inutile. Le personnel pourrait être repris par des cabinets privés; une économie de 8 à 10 millions pour notre canton. Je suis sûr que notre grand argentier, M. Godel, serait d'accord avec ma proposition. La raison principale de ce renvoi est un désenchevêtrement des tâches et la responsabilisation des parents.

Avec ces quelques explications, je vous demande de voter le renvoi de ce projet en demandant au Conseil d'Etat de nous

présenter un nouveau projet avec un désenchevêtrement complet et une responsabilisation supérieure des parents.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de ce message et projet de loi sur la médecine dentaire scolaire avec une certaine prudence. Il reconnaît l'importance d'une bonne prise en charge des soins de la bouche. Ainsi la prévention et la détection des problèmes dentaires doivent se faire dès le plus jeune âge. Le maintien d'un véhicule mobile, qui se déplace dans les différents cercles scolaires de notre canton est d'une très grande importance à nos yeux.

Notre groupe, par contre, se fait du souci pour les coûts que cela va engendrer pour les communes et se demande comment certains parents vont faire pour se déplacer vers les différentes cliniques et autres centres dentaires qui sont décentrés par rapport à certaines régions éloignées de notre canton et mal desservies par les transports publics. Le déplacement de ces enfants vers les centres dentaires peut poser problème à certaines familles. Le risque est qu'elles préféreront peut-être payer une amende plutôt que de soigner une dent, qui ne fait pas mal de surcroît à leur bambin! Là, nous trouvons que l'exercice n'est pas réussi. Il peut même devenir problématique, ce qui n'était pas le cas avec l'ancien système. En effet, l'unité mobile détectera les caries et autres problèmes dentaires, mais n'effectuera aucun soin. Cela pose différents problèmes pour certaines régions périphériques pour se déplacer vers les cliniques fixes situées dans les centres. A terme, n'y a-t-il pas le risque que ces cliniques soient sous-exploitées du fait que les communes préféreront faire des conventions avec des dentistes privés? Si, effectivement, 60% de nos bambins se fait régulièrement contrôler par un médecin-dentiste, il y a quand même un 40% qui a un besoin réel de ces cabines mobiles pour prévenir d'éventuelles complications buccales. Une organisation de l'enseignement de la prophylaxie est importante et le groupe libéral-radical soutient son maintien tel que présenté dans ce message.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical entrera en matière sur ce message et refusera le renvoi.

Mäder-Brülhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Gemeinderätin und Schulpräsidentin von Schmitten.

Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses stellt fest, dass der Gesetzesentwurf über die Schulzahnmedizin ausgewogen ist und alle notwendigen Voraussetzungen enthält, um die Zahngesundheit der Freiburger Schulkinder auch in Zukunft bestmöglich zu fördern.

Der wichtigste Grundsatz und unser gemeinsames Ziel ist wohl der Wille zur Weiterführung der Bemühungen der öffentlichen Hand für eine qualitativ hochwertige Schulzahnmedizin. Obwohl heute zwar nur ca. 40 Prozent der Schulkinder zum Schulzahnarzt gehen, ist dieser auch in Zukunft unverzichtbar. Stellen Sie sich einmal vor, der Staat würde zum Beispiel die Verantwortung alleine an die Eltern delegieren. Dann würden wohl einige Schüler mit Problemen nie zum Zahnarzt gehen können.

Die Zuständigkeiten der drei Aufträge «Prophylaxe», «Päodontie» und «Kieferorthopädie» wurden klar getrennt, sowohl in organisatorischer wie auch in finanzieller Hinsicht. Der Anspruch des Amtes, wonach bei der Päodontie das Amt sämtlich Kosten für die Durchführung der Kontrollen und Behandlungen deckt, bedeutet zwar tatsächlich Mehrkosten für die Gemeinden – und mit der Erhöhung des Taxpunktes wohl auch für die Eltern. Diese Kosten sind jedoch notwendig, um der geforderten Kostenneutralität gerecht zu werden. Gemäss dem vorliegenden Gesetzesentwurf müssten sich die Gemeinden an den Kosten der mobilen Klinik mit 600 Franken pro Tag beteiligen – eine Kostenbeteiligung für die Mobilität. Diese Mehrkosten gelten aber lediglich für diejenigen Gemeinden, welche auf das Amt zurückgreifen müssen oder wollen.

Unsere Fraktion erachtet die Beibehaltung der mobilen Zahnklinik vor Ort als zwingend. Denn wie sonst sollten Gemeinden, die keinen privaten Zahnarzt in der Nähe haben und auch nicht selber einen eigenen Schulzahnpflegedienst einrichten können, ihre Verantwortung wahrnehmen?

Für unsere Fraktion ist die Aufsicht durch das Amt unerlässlich; ebenso die Ermächtigung eines Vertrauenszahnarztes, einer Vertrauenszahnärztin, zahnärztliche Praxen wenn nötig aufzusuchen und den Inhalt der durchgeföhrten Kontrollen und Behandlungen zu beaufsichtigen, sollten diese zu Reklamationen führen.

Mit diesen Bemerkungen unterstützt die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses den vorliegenden Gesetzesentwurf einstimmig.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). A l'heure où pour beaucoup les soins dentaires relèvent du luxe, l'attention que porte le canton à non seulement maintenir, mais actualiser un Service dentaire scolaire est exemplaire et mérite d'être relevé.

Les efforts entrepris depuis plus de sept décennies par les pouvoirs publics fribourgeois ont donné des résultats probants au sujet de l'état bucco-dentaire des générations d'élèves qui se sont succédé dans nos écoles. Le message du Conseil d'Etat est à ce sujet très positif, affirmant que les moyens mis en œuvre se sont révélés efficaces pour diminuer la carie que l'OMS décrit comme une maladie infectieuse transmissible. On comprend que ces soins, assurés par une médecine dentaire de qualité, doivent se poursuivre sans relâche dans les écoles afin que chaque enfant puisse en profiter.

Pour s'adapter au mode de vie actuel, la loi de 1990 méritait cependant une révision qui fait l'objet du présent projet. Si le principe de base de la médecine dentaire scolaire reste axé sur les trois piliers que sont la prévention, les contrôles et les soins, les moyens employés pour y parvenir doivent être revus, notamment pour ce qui concerne les cliniques mobiles dont l'exploitation ne donne plus satisfaction, tant pour leurs coûts de fonctionnement élevés que pour leur équipement, qui ne répond plus aux exigences de qualité actuelles. Le canton les remplacera dès 2015 par des véhicules plus mobiles, qui assureront les contrôles. Les soins seront concentrés dans trois cliniques fixes basées à Fribourg, à Bulle et à Romont.

Grâce à ces mesures, l'équilibre budgétaire devrait pratiquement être atteint pour les soins et de plus permettre aux parents qui accompagnent leur enfant d'être informés par le personnel médical sur les bonnes pratiques d'hygiène dentaire, une prophylaxie qu'il faut sans cesse rappeler. Contrairement à mon préopinant du groupe de l'Union démocratique du centre, le groupe socialiste approuve ces mesures de rationalisation qui amélioreront la prise en charge des enfants en âge de scolarité, comme il salue la possibilité que des enfants plus jeunes, faisant partie d'une fratrie à risques, soient aussi contrôlés.

Le présent projet de loi s'applique aussi à clarifier la prise en charge des coûts entre l'Etat et les communes, un exercice qui permet plus d'équité entre les communes et une simplification par la prise en charge par l'Etat de la gestion des factures pour les soins orthodontiques.

Pour ce qui concerne le subventionnement par les communes des frais de contrôle et de soins facturés aux familles modestes, le groupe socialiste constate de grandes disparités entre communes. Alors que certaines se sont dotées de barèmes de subventionnement plus ou moins généreux selon le revenu des parents, d'autres se contentent de déduire 10 francs ou 5% sur chaque facture, indépendamment de la situation financière des familles. Le message nous apprend même que certaines communes ne donnent rien.

Dès lors, le groupe socialiste souhaite que la Direction veille particulièrement à l'application de l'article 15 de la nouvelle loi, de manière à tenter d'uniformiser les pratiques communales en matière de subventionnement des contrôles et des soins.

Avec ces quelques remarques, le groupe socialiste entre en matière sur ce projet de loi et s'opposera à son renvoi.

Salutations

La Présidente. Je salue sur la tribune deux classes du CO de la Veveyse. Les jeunes sont accompagnés de M^{me} Nathalie Brodard-Guillet et de M. Emmanuel Buchs. Bienvenue au Grand Conseil! (*Applaudissements!*)

Projet de loi 2013-DSAS-70 (suite)

Hayoz Madeleine (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique relève la qualité du travail et remercie M^{me} la Commissaire du gouvernement pour le projet de loi sur la médecine dentaire scolaire.

L'éducation à l'hygiène dentaire, le dépistage précoce des caries et des soins appropriés sont essentiels pour permettre à l'enfant d'atteindre l'âge adulte avec une santé buccale optimale. La prophylaxie dentaire, toujours à la charge de l'Etat, continuera à être prodiguée dans les classes enfantines et

primaires de l'école fribourgeoise. Le travail de prévention ainsi que les conseils pour une hygiène bucco-dentaire ont fait leurs preuves et ont permis d'améliorer considérablement la santé bucco-dentaire des élèves fribourgeois.

En pédodontie, l'obligation de contrôle et de soins demeure. Le Service dentaire scolaire met au service des établissements scolaires des cliniques mobiles qui serviront uniquement au contrôle dentaire annuel des élèves. La location de la clinique mobile sera prise en charge par les communes à hauteur de 600 francs par jour. Les soins seront donnés dans trois cliniques dentaires fixes, situées à Bulle, Romont et Fribourg. L'orthodontie reste dans les mains du Service dentaire scolaire.

Les communes ont trois modèles pour les soins dentaires:

- > la commune organise elle-même son service dentaire. Cela n'existe pas dans notre canton;
- > la commune passe une convention avec un médecin-dentiste privé;
- > la commune passe une convention avec le Service dentaire scolaire, ce qui est le cas de beaucoup de communes fribourgeoises.

La participation financière des communes est régie par le règlement communal sur la médecine dentaire scolaire. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique ne souhaite pas un report de nouvelles charges sur les communes.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique accepte l'entrée en matière sur le projet de loi de la médecine dentaire scolaire et une majorité du groupe refusera le renvoi.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Permettez-moi tout d'abord de déclarer mes liens d'intérêts. Je suis présidente de l'Association des communes fribourgeoises.

La lecture de la loi appelle une réflexion presque instinctive en tant que collectivité publique. Où se trouve la responsabilité individuelle? L'Etat ne fait-il pas du zèle en s'introduisant dans la sphère privée et, politiquement parlant, ne dépassons-nous pas les frontières entre l'individu et l'Etat? Car, ici, il ne s'agit pas simplement de prévenir mais il s'agit d'obligation de contrôler et d'entreprendre les soins éventuellement nécessaires. Je tiens à relever qu'il n'y a aucune révolution dans le cadre de cette loi qui, à nos yeux, rafraîchit celle en vigueur depuis 1990.

Permettez-moi tout d'abord, avant de continuer, de rebondir et d'apporter surtout des précisions pour mon collègue, Pierre-André Page. Il a parlé du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes et d'une commission cantonale. On ne peut pas parler actuellement de commission cantonale. C'est un groupe de travail qui vient de débuter et qui est en train d'analyser une méthode pour pouvoir ensuite se pencher sur une répartition globale des tâches entre l'Etat et les communes en 2015. Ce n'est pas une commission cantonale qui siège au fur et à mesure des dossiers qui arrivent sur la table et qui prend position par rapport à ces projets de loi. Il faut garder aussi en tête, dans cette répartition des tâches

entre l'Etat et les communes, que chaque dossier ne pourra pas être globalement tout le temps désenchevêtré; ce n'est pas possible. Voilà pour ces précisions.

Certes dans ce projet, justement, la répartition des tâches entre l'Etat et les communes n'est pas globale. Toutefois, je tiens à souligner que les trois domaines composant la loi sont clairement répartis entre l'Etat et les communes.

Cependant, pour l'Association des communes, c'est bien la différence de traitement entre les communes qui nous préoccupe. Je souhaite que M^{me} la Commissaire confirme que les contrôles dentaires pour les élèves, qu'ils habitent la ville ou la campagne, seront faits en cliniques mobiles et que les coûts des déplacements engendrés par les soins seront à charge des parents, sous réserve d'une subvention communale. D'autre part, nous déplorons la perte de proximité dans certaines régions périphériques pour les soins qui seront effectués dans trois cliniques fixes uniquement. Nous sommes conscients que cela concerne un faible pourcentage d'élèves, par exemple moins de 10% dans le district de la Broye. Mais je doute que ces élèves se rendent à futur dans une clinique fixe, ce qui engendrera certainement une diminution des cliniques fixes à long terme, d'où une économie étatique et des frais d'exploitation pour les communes à charge des cliniques mobiles. Mais, ce ne sont là que des suppositions à long terme!

Si les conditions juridiques sont posées, du point de vue politique c'est le succès d'une telle politique qui motive notre entrée en matière sur cette révision de la loi de 1990. L'efficacité du modèle n'est pas à démontrer. D'ailleurs, on pourrait même s'interroger sur un retrait de l'Etat de la sphère privée en incitant les parents à procéder à un suivi annuel de la santé dentaire de leurs enfants, mais nous ne le cautionnons pas en raison des conséquences directes d'un retrait partiel pour les classes sociales moins favorisées. La protection de l'enfant, grâce à l'accès aux soins adéquats, et la santé publique légitiment cette mesure contraignante. Le comité de l'ACF est sensible à l'intérêt d'une participation des collectivités publiques au vu du profit d'une telle action pour la santé de la population.

C'est sur ces considérations que je vous prie d'entrer en matière sur cette loi.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Je comprends M^{me} Savary qui dit que ce groupe de travail est tout nouveau. Ce n'est pas parce qu'il est nouveau qu'il ne peut pas traiter un dossier. Il y a des membres de la commission qui m'ont dit qu'ils auraient été ravis de traiter ce dossier intéressant. Je vous donne l'exemple du système «Boussole21» où tous les projets de loi sont traités. C'est le système pour le développement durable où là chaque loi passe dans le filtre de «Boussole21». Ça aurait pu être un système comparable.

M^{me} Lehner parle d'égalité de traitement entre les communes. Ma proposition de renvoi permettrait de le proposer puisqu'il serait possible de retravailler le dossier. Je vous rappelle qu'une partie des communes du district du Lac et de la Singine fonctionne plus ou moins avec le système que je vous propose. Donc, c'est vraiment l'occasion d'avoir un système

unitaire pour toutes les communes de notre canton. C'est pour cette raison que je trouve que ce serait intéressant que vous souteniez ma proposition de renvoi.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je prends la parole au nom du groupe. J'aimerais donner quelques éléments et poser des questions par rapport au renvoi proposé par nos collègues du groupe de l'Union démocratique du centre. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique s'est aussi posé des questions sur la structure de la médecine dentaire scolaire et pose à M^{me} la Commissaire la question des synergies qui pourraient être possibles avec le médecin cantonal dans ce domaine. Cela a-t-il été étudié? Quelle est la réponse à cette question?

Notre souci, c'est d'avoir des structures efficaces et efficientes. La présente loi démontre qu'elle répond aux besoins des différentes communes. Elle propose différentes solutions pour différents besoins. Les communes peuvent décider si elles veulent adhérer à ces cliniques centrales ou s'organiser indépendamment. C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir un traitement différent pour nos diverses régions. C'est pour ceci qu'une majorité du groupe va refuser le renvoi de la loi.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). J'aimerais préciser car je crois que j'ai vraiment été mal comprise. On n'est pas une commission cantonale en tant que telle. Donc, on ne réagit pas de cette manière-là. C'est un groupe de travail. On doit avoir le courage d'avoir une vision globale et de trouver une méthode afin de pouvoir, justement, analyser la suite. Mais, si l'on n'a pas trouvé la méthode d'analyse permettant d'avoir une vision globale pour désenchevêtrer, ça ne sert à rien de prendre projet de loi après projet de loi pour désenchevêtrer, on ne va jamais y arriver!

Donc, aujourd'hui, le groupe de travail est en place. On doit avoir le courage de continuer dans cette vision et d'abord établir une méthode avant de prendre les dossiers un par un sinon on ne s'en sortira jamais. Merci.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je veux répondre à M^{me} Savary qui argumente qu'on ne peut pas aller cas par cas, loi par loi. On l'a fait avec la loi scolaire, le grand argument pour les transports scolaires a été le désenchevêtement! Donc, il ne faut pas dire qu'on ne peut pas le faire avec une loi alors qu'on a pu le faire avec une autre loi.

La Rapporteure. Etant donné qu'une telle demande de renvoi a été déposée en commission, je me sens habilitée à donner la position de la commission.

M. Page, vous estimatez que votre solution est simple et qu'elle permet ainsi de mettre toutes les communes sur un pied d'égalité. Or, de l'avis de la commission, cela va à l'encontre de l'autonomie communale. Je pense que c'est une notion que votre groupe aime, comme le groupe libéral-radical.

Maintenant, grâce à la situation actuelle et à la situation future, les communes peuvent choisir le système qui leur convient le mieux. Aucune commune n'est comparable à une autre, déjà par sa situation géographique, par son dévelop-

tement démographique. Ce qui fait qu'on doit permettre à chaque commune de trouver la solution qui lui conviendra. C'est pour ça qu'une commune peut décider de développer elle-même son service dentaire, de faire appel au Service dentaire ou d'appeler les dentistes privés. C'est ce qu'ont fait les communes du Moratois, que n'ont pas fait d'autres communes. Pourquoi est-ce que les autres communes ne l'ont pas fait alors que ce serait si simple d'appeler des dentistes privés? Eh bien, elles ne l'ont pas fait d'abord, parce qu'elles n'ont pas de dentistes privés tout près de chez elles. Elles ont une population qui n'irait pas chez des dentistes privés pour les contrôles, ce qui signifierait qu'elles doivent suivre cette population. Actuellement, il faut voir quelque chose de très important. Les contrôles se font obligatoirement, soit dans les cabines, soit dans les cliniques. On n'a pas besoin de poursuivre les parents puisque ces contrôles sont faits. Au moment où vous supprimez ces contrôles faits par des cabines, cela veut dire que tout le monde ira chez les dentistes et il y aura dix fois plus de dénonciations à faire aux préfets, donc surcharge pour les communes même si vous parlez de responsables d'établissements. Je ne vois pas le responsable d'établissement poursuivre 50% des élèves. Il faut savoir qu'il y a 40 à 50% des élèves qui sont contrôlés par le Service dentaire. Sur ces 50%, il y en a vraisemblablement 20% qui ne feront pas les contrôles. En tout cas en ville de Fribourg, je peux vous assurer que ce sera le cas. Donc, responsables d'établissements qui devront venir à la commune pour qu'on poursuive, donc surcharge pour les préfectures. Je trouve que c'est bloquer une situation inutilement.

Vous parlez de désenchevêtrement. Mais, désenchevêtrement? La tâche qui est faite par le canton, la prophylaxie, plutôt qu'elle soit faite par la DSAS, vous voulez qu'elle soit faite par la DICS! Où est le désenchevêtrement? L'enchevêtrement demeure.

Je ne vois, avec votre proposition, que des complications, complications pour les parents qui devront aller faire contrôler leurs enfants alors que maintenant ils n'ont pas besoin de s'en occuper. C'est le Service dentaire qui le fait si les parents n'ont pas un dentiste privé. Surcharge pour les communes administratives, surcharge administrative pour la préfecture.

L'orthodontie, actuellement, est aussi faite par le Service dentaire parce qu'il y a un manque d'orthodontistes, c'est tout! Au moment où il y aura suffisamment d'orthodontistes, il ne le fera plus. Donc, cela veut dire liste d'attente encore plus grande pour les enfants!

En résumé, je vous demande de ne pas accepter cette demande de renvoi.

Pour les deux questions, je peux répondre à celle de ma collègue, M^{me} Savary, concernant les contrôles en cliniques mobiles: toutes les communes le feront en cliniques mobiles, même les communes où il y a un service dentaire, une clinique fixe. Je peux vous assurer que la ville de Fribourg sera ravie d'envoyer ses enfants dans les cliniques mobiles puisque, actuellement, il faut savoir comment cela se passe. La classe entière se déplace dans la clinique fixe, même les enfants qui sont suivis par des dentistes privés. C'est donc une perte de

temps pour tout le monde. Ils passent leur temps à faire des dessins pendant que les enfants sont contrôlés en clinique. Pour l'efficacité aussi, il faut que les cliniques mobiles soient utilisées par toutes les communes.

La Commissaire. Je remercie tous les porte-parole des groupes qui sont entrés en matière sur ce projet de loi.

J'aimerais quand même vous rappeler qu'il y a un intérêt des enfants dans cette loi, c'est-à-dire qu'il s'agit de s'assurer que tous les enfants sont contrôlés et soignés. Je peux vous dire que si nous n'avions pas cette loi, ce ne serait certainement pas le cas. Pour avoir été conseillère communale, j'ai aussi eu des discussions avec des parents qui trouvaient que ce n'était pas très grave si l'enfant souffrait un peu, alors qu'ils avaient d'autres priorités, notamment le leasing de la voiture, pour ne citer qu'un exemple. Là, on a vraiment un projet de loi qui permet de s'assurer que tous les enfants de ce canton sont contrôlés et soignés. Ce n'est pas, contrairement à ce que dit M. le Député Pierre-André Page, un savant mélange. On a justement vraiment eu des discussions avec les communes, qui ont été nos partenaires dans les discussions pour préparer ce projet de loi, pour désenchevêtrer clairement les tâches. Je le redis: la collectivité qui est en charge d'une mission l'organise et la paie. C'est ce que nous avons fait avec la prophylaxie à l'Etat, la pédodontie aux communes, avec autonomie totale d'organisation des communes, et l'orthodontie que l'Etat prend en charge, le temps qu'il n'y ait plus de pénurie de médecins orthodontistes dans le canton. Actuellement, c'est pour ça que nous menons cette mission.

Concernant les cabines mobiles: nous sommes en train d'acquérir des bus mobiles. Ce n'est pas un système archaïque. Il fait ses preuves dans d'autres cantons. C'est vrai, les anciennes cabines mobiles souffraient de problèmes de gel, de froid. Ce ne sera plus le cas avec le nouveau système et surtout ça aura le grand avantage, je le redis, d'une égalité de traitement pour toutes les communes de ce canton puisque nous irons, pour celles qui le souhaitent, devant les établissements scolaires. Il n'y aura pas de perturbations dans l'organisation scolaire. C'est vraiment un plus pour les communes et pour les écoles.

Quant à la commission «désenchevêtrement», je suis très surprise des propos de M. le Député Page. C'est effectivement un groupe de travail cantonal auquel M^{me} Savary et moi-même appartenons. Nous discutons d'un modèle de désenchevêtrement. C'est une modélisation pour l'ensemble des projets et il n'a jamais été dans les missions de ce groupe d'examiner des projets de loi. Par contre, c'est de ma responsabilité pour ce projet de loi de déjà réfléchir à un désenchevêtrement, comme on le fait pour tous les projets que nous traitons.

Vous avez dit que 40% des enfants étaient traités au SDS. 40%, c'est 12 000 enfants! La SSO a été très claire. La Société fribourgeoise des médecins-dentistes (SSO) ne peut pas absorber 12 000 enfants supplémentaires, que ce soit aujourd'hui ou dans deux ans. Elle s'est clairement positionnée pour ce projet de poursuite du Service dentaire scolaire. Dans les discussions avec la SSO, il n'a jamais été question de sa suppression.

Les centres dentaires? parlons-en des centres dentaires! Il n'y a aucune garantie de la continuité. Ces centres dentaires ouvrent et ferment... Vous pouvez prendre des récents exemples dans ce canton. On n'a vraiment aucune garantie par rapport à ça. Je pense que ça ne peut pas être un type de cabines sur lequel on peut se reposer pour l'avenir de notre canton dans le domaine de la médecine dentaire scolaire.

Le grand argentier qui serait d'accord avec votre proposition? Vous me permettrez d'en douter puisque c'est un Conseil d'Etat *in corpore* qui vous propose ce projet de loi. Nous proposons un projet qui est efficient, qui implique une diminution pour l'Etat. Je le redis, nous passons de 800 000 frs à 300 000 frs. On a moins 500 000 francs entre les comptes 2013 et les projections 2016, donc l'effort de rationalisation a vraiment été fait et on n'est resté que sur les missions que nous estimions indispensables.

Sur la question du coût du déplacement, évidemment, il y a effectivement ces 600 frs de mobilité. Nous sommes d'avis que pour les familles, pour les communes qui choisirait le modèle SDS, le contrôle se fait devant l'école. Ensuite pour les soins: il y a déplacement vers les cabines fixes, pour des raisons qui ne sont pas forcément liées à un coût, mais qui sont surtout liées au fait qu'il faut que le dentiste puisse discuter avec la famille. Si vous avez une caravane pour les soins aussi juste devant l'école, vous n'avez aucun contact avec les parents. Cela ne permet pas de sensibiliser les parents au fait de se brosser les dents. C'est aussi pour les fratries. Les dentistes nous ont dit que ça posait vraiment un problème. Ça pose aussi d'autres problèmes, notamment en termes d'hygiène, de stérilisation, de radiologie. Avec ce que nous proposons là, une fois que le contrôle a été fait, pour les enfants qui sont contrôlés et pour lesquels il n'y a rien, ça s'arrête là. C'est seulement pour ceux qui ont des soins que les parents doivent prendre rendez-vous avec les cliniques fixes.

En ce qui concerne la question de la disparité entre communes pour le barème des subventions, on est clairement dans une question d'autonomie communale. Nous avons mis un barème type à disposition. Les communes peuvent librement l'adapter. Je ne vais pas entrer en discussion sur cette autonomie des communes. Toutes les communes, toutes les communes du canton qui choisiront le Service dentaire scolaire devront passer par des cliniques mobiles, y compris la ville de Fribourg, M^{me} la Rapportrice l'a dit tout à l'heure. C'est vraiment toutes les communes!

Il n'y a pas des communes qui iront contrôler et soigner uniquement dans une des trois cliniques fixes. Tous les contrôles se feront dans les cliniques mobiles. Par contre, le projet de loi implique clairement que les 600 frs seront à mettre à la charge des communes et non des parents. Là, je ne peux pas confirmer que ce sera à charge des parents.

Organiser le transport de ses élèves – je peux en parler en connaissance de cause, je l'ai fait dans ma commune de la Tour-de-Trême – est pour une commune une organisation impossible. Toutes les heures, vous devez déplacer vingt élèves. C'est quatre élèves par quart d'heure. C'est vraiment un truc difficile. Je pense qu'il vaut bien mieux payer

600 frs, avoir cette clinique mobile devant l'école pour des questions de sécurité et d'organisation. Nous avons regardé pour chaque commune qui utilise aujourd'hui le Service dentaire scolaire. Nous pourrons trouver des solutions avec chaque commune pour ces cliniques mobiles. Le projet, c'est clairement à terme trois cliniques fixes, Bulle, Romont et Fribourg.

Si on devait constater que le système qui sera mis en place implique que les parents ne recourent plus au Service dentaire scolaire et qu'on passe de 40% à un pourcentage inférieur, évidemment nous nous adapterons, réorienterons et réorganiserons nos cliniques afin de pouvoir répondre à la demande. Aujourd'hui, il faut savoir que seuls 2% des parents dont les enfants font le contrôle au Service dentaire scolaire et reçoivent un plan de traitement choisissent à ce moment-là de quitter le Service dentaire scolaire. Donc, on voit qu'il y a de la marge en tant que telle.

Les synergies avec le Service du médecin cantonal? Ça, c'est des réflexions que nous avons faites. D'abord au moment où on a dû remplacer le chef de service, il y a deux ou trois ans. Nous nous sommes déjà posé la question. Puisqu'il y avait toute cette réorganisation, ce projet de loi, une vraie volonté d'être beaucoup plus efficaces, nous avons décidé de réengager un chef du Service dentaire, mais rien n'est figé. Dans la loi on parle du «Service en charge de la médecine dentaire». Dans un premier temps, nous souhaitons mettre en place la réorganisation, si ce projet passe la rampe du Grand Conseil bien sûr. Puis, en parallèle, nous poursuivrons les discussions de réorganisation à l'intérieur de la DSAS. Notamment entre le Service du médecin cantonal et le Service de santé publique, il pourrait y avoir des synergies administratives, pas vraiment du côté dentistes et assistantes dentaires, mais c'est une réflexion que nous avons. Cela ne veut pas dire qu'en approuvant ce projet, on ferme la porte à un rapprochement et que ces deux services resteront à tout jamais séparés. Il faut dire aussi que nous avons déjà fait le pas avec le Planning familial que nous avons regroupé au sein du Service du médecin cantonal. Là, il faut aussi laisser un peu de temps pour que les choses se mettent en place tranquillement. C'est une réflexion qui reste tout à fait ouverte pour le futur et vous ne plombez pas la situation avec ce projet de loi puisqu'il n'est jamais parlé du Service dentaire en tant que tel, mais du «Service chargé de la médecine dentaire scolaire.»

Avec ces remarques, je vous invite à entrer en matière et à refuser le renvoi de ce projet.

- > L'entrée en matière n'est pas combattue. Il est passé au vote sur la demande de renvoi.
- > Au vote, la demande de renvoi est refusée par 68 voix contre 24 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A.

(SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 24.

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Wooffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gläuser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 68.

S'est abstenue:

Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). Total: 1.

Première lecture

ART. 1

> Adopté.

ART. 2

La Rapporteure. Lors de notre séance de commission, il a été précisé que les établissements de la scolarité obligatoire incluaient les écoles publiques et privées, y compris les écoles spécialisées.

Burgener Wooffray Andrea (PS/SP, SC). Ich habe es in der Kommission auch schon erwähnt, möchte es hier aber noch einmal festhalten: Der Gesetzesentwurf sieht ausnahmsweise vor, auch Kinder mit Risiken in zahnmedizinischen Angelegenheiten unter dem obligatorischen Schulalter zu behandeln. Das ist auch gut so.

Die Sozialdemokratische Fraktion vertritt die Meinung, dass Ausnahmen aber auch für Jugendliche möglich sein müssen, welche das obligatorische Schulalter aufgrund ihres besonderen Förderbedarfs überschreiten. Nicht zuletzt deshalb, weil der Kanton Freiburg dem interkantonalen Sonderpädagogikkonkordat beigetreten ist. In diesem Konkordat ist vor-

gegeben, dass Kinder und Jugendliche bis zum vollendeten 20. Lebensjahr Anrecht auf sonderpädagogische Massnahmen haben. Und so werden Jugendliche in integrativen Settings oder in Sonderschuleinrichtungen sitzen, die das obligatorische Schulalter überschritten haben, die aber immer noch die obligatorische Schule besuchen. Auch für diese Jugendlichen sollten Ausnahmen möglich sein.

> Adopté.

ART. 3 à 5

> Adoptés.

ART. 6

La Rapporteure. Cet article confirme l'exécution de la prophylaxie par le canton. La commission a voulu le maintien de cette tâche au canton. L'exécution de cette tâche par les communes les obligerait à se regrouper et même en se regroupant, le taux des équivalents plein-temps serait très faible puisque le canton emploie trois personnes pour 1,65 équivalent plein-temps pour exécuter cette tâche. C'est suffisant pour visiter 1283 classes et atteindre près de 24 000 élèves.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Les communes du Moratois organisent elles-mêmes la prophylaxie et le font à leurs frais, de l'école enfantine jusqu'au cycle d'orientation. Pour les autres communes, c'est le canton qui s'en occupe et organise cette prophylaxie de l'école enfantine à la fin de l'école primaire. Je trouverais pertinent que la DSAS et la DICS continuent leur collaboration et étendent cette prophylaxie au cycle d'orientation, complétant ainsi le programme santé qui est déjà vu au CO. On sait qu'en matière de santé et de formation, les piqûres de rappel sont souvent nécessaires.

La Rapporteure. Pour intervenir sur la remarque faite par M^{me} Rodriguez, c'est un sujet qui a occupé le groupe de travail. Effectivement, il faudrait aussi que la prophylaxie continue. Mais on se rend bien compte qu'envoyer une personne dans les classes du CO, comme cela se fait dans les classes primaires, avec des brosses à dent, cela n'a aucun impact. Donc, les CO cherchent des solutions avec le SDS pour atteindre cette cible-là, pour ne pas «ridiculiser» cette tâche. C'est un souci qui occupe le Service dentaire.

La Commissaire. Je peux effectivement confirmer que des discussions sont en route, notamment dans le cadre des actions liées à la promotion de la santé. Dans ce cadre-là, des réflexions et des actions se feront ces prochaines années. C'est évidemment extrêmement important de garder la sensibilisation, notamment pour les adolescents qui sont très concernés par les boissons sucrées ou des boissons énergisantes, qui ont des effets dévastateurs sur les dents si on ne se les brosse pas après les avoir consommées. Il y a donc effectivement lieu de maintenir des messages de prévention dans ce domaine-là notamment.

> Adopté.

ART. 7

La Rapporteure. Par autorité scolaire, il faut entendre, en principe, le responsable d'établissement parce que les mesures concernées relèvent du niveau opérationnel. L'idée est de ne pas devoir forcément passer par l'autorité communale.

La Commissaire. Le règlement précisera cette notion pour correspondre à la réalité du terrain au moment de l'entrée en vigueur de la loi.

> Adopté.

ART. 8

La Rapporteure. Cet article est un article essentiel puisqu'il reprend l'obligation faite aux parents de faire contrôler et soigner les dents de leur enfant. Je rappellerai que cette obligation existe déjà dans la loi actuelle.

> Adopté.

ART. 9

La Rapporteure. Il y a un amendement de la commission qui propose de remplacer «à défaut» par «sur demande». Les communes ont le choix entre mettre en place leur propre service dentaire, faire une convention avec des dentistes privés ou avec le SDS. La commission a estimé que le texte initial ne démontrait pas suffisamment l'autonomie communale de choisir librement entre ces trois options. Ce sont les communes qui s'adressent au Service dentaire si elles le désirent.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à cet amendement.

> Modifié tacitement selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 10

La Rapporteure. Cet article a donné lieu à une discussion sur la valeur du point pratiquée par le Service dentaire. Il est actuellement à 3,50 frs mais sera réévalué à 3,70 frs lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. 3,70 frs est une valeur qui correspond au tarif moyen pratiqué sur Fribourg. Cela permettra de réduire le déficit que connaît actuellement le Service dentaire.

> Adopté.

ART. 11

La Rapporteure. Cet article fixe le principe des contrôles dans les cliniques mobiles et des soins dans les cliniques fixes. Les cabines – comme nous l'avons déjà dit – se déplaceront dans les cours des écoles. Le coût journalier de la cabine est fixé à 600 frs, ce qui représente le contrôle de 50 enfants. En séance de la commission, M^{me} la Commissaire a confirmé que pour les petites cercles, la cabine pourra se déplacer pour un demi-jour.

Pour les soins, il revient aux parents de se rendre à la clinique fixe. Ils supportent leurs propres frais de transport.

La commission propose de supprimer l'adjectif «supplémentaire» qui qualifie le terme de coût. Cet adjectif fait référence à la modification du système de prise en charge des coûts. Dès l'entrée en vigueur de la loi, ce sera le système mis en place. La référence au système passé n'apportera rien puisque, actuellement, les communes ne paient pas le transport. Là, elles paieront uniquement ces 600 frs. Le coût est donc de 600 frs. En mettant «supplémentaire», on faisait référence à un système qui n'existera pas, donc cela n'a pas de sens.

La Commissaire. Rien à rajouter si ce n'est que, au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à cet amendement.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Voilà très rapidement, je voulais juste apporter une précision. Je me rallie à l'amendement de la commission. Comme vous le voyez, j'ai biffé aussi «supplémentaire». Mais j'aimerais préciser ici que c'est le déplacement «*de la clinique mobile*», dont le coût est imputé aux communes, et non pas forcément des élèves. Dans cet article, on parle des soins et des contrôles, des cliniques fixes, des cliniques mobiles et des élèves. Là, j'aimerais juste apporter cette précision pour que ce soit justement approprié par rapport au coût imputé aux communes.

Donc, je vous propose «lié au déplacement *de la clinique mobile*» pour que ce soit très précis.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). J'ai une question à M^{me} la Commissaire. Dans cet article 11, on voit que ces cliniques fixes sont plus ou moins éloignées des périphéries. J'aimerais savoir s'il y aura des horaires adaptés ou ces horaires seront fixes ou inflexibles? Des nocturnes pourront-elles peut-être être mises en place? Ces centres seront-ils ouverts ou fermés les samedis? Comment cela va fonctionner parce que, effectivement, ce n'est pas tellement précisé? Aujourd'hui pour les gens des régions qui n'ont pas de clinique fixe et qui doivent se déplacer, cela peut poser problème si on sait qu'on doit aller de 8 h à 12 h et qu'il n'y a pas de flexibilité. J'aimerais juste savoir si les horaires seront adaptés aux régions.

La Rapporteure. Au nom de la commission, je pense que l'on peut se rallier à l'amendement de M^{me} Nadia Savary parce que c'est exactement ce qui nous a été expliqué en commission, à savoir que ces coûts concernent les 600 frs de déplacement de la clinique mobile.

J'ai oublié de faire une autre remarque. A l'alinéa 4, on parle de personnes sous tutelle, M^{me} la Commissaire. Or ce terme n'existe plus depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la protection de l'adulte et de l'enfant. Comme ça, je pourrais faire une proposition mais qui est longue, cela tient à la loi; maintenant, on parle de «personne concernée par une mesure de protection». Alors je demanderais au Service de législation, lorsqu'on fait le dernier toilettage, de modifier cette expression.

La Commissaire. Je peux aussi me rallier à l'amendement de M^{me} la Députée Savary. Cela va effectivement dans le sens de ce nous avions précisé.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2890ss.

En ce qui concerne les horaires, on va évidemment être souple parce qu'on est conscient de la problématique. C'est quelque chose qu'on va analyser. La question de l'ouverture du samedi matin sera discutée ainsi que celle des horaires de vacances, pour laisser la plus grande marge possible aux parents afin de pouvoir répondre aux besoins qui seraient les leurs. La réflexion est en cours et on aura une flexibilité.

- > Modifié tacitement selon la version de la commission (projet bis) et selon amendement Savary.¹
- > Alinéa 5: le remplacement des termes «sous tutelle» par «une personne concernée par une mesure de protection» doit être vérifié.

ART. 12

- > Adopté.

ART. 13

La Rapporteure. La commission propose un amendement pour le texte allemand. Elle demande de remplacer le terme «Zeugnis» par les termes «Zahnärztliches Attest» dans le titre médian et à l'alinéa 1.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à cet amendement.

- > Modifié tacitement selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 14

La Rapporteure. A l'article 14, nous avons un amendement de la commission. Cet amendement veut clarifier la situation quant au coût des cabines, à savoir que les 600 frs journaliers doivent rester à la charge des communes et ne peuvent pas être ajoutés aux factures du SDS ou aux parents. Si tel était le cas, les factures augmenteraient considérablement et les communes devraient augmenter leurs subventions, ce qui n'aurait pas non plus de grand sens.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à cet amendement.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). C'est juste un réajustement vu que l'article 14 fait référence à l'article 11. Du moment que le plénium a accepté mon amendement à l'article 11, il faut juste ajouter exactement les mêmes termes à l'article 14, soit «... lié au déplacement de la clinique mobile ...».

La Rapporteure. On peut se rallier à cet amendement puisqu'il précise en fait ce qui nous a été dit et ce que veut la commission. Cela concerne bien les 600 frs pour la clinique mobile.

La Commissaire. Je me rallie également, au nom du Conseil d'Etat, à cet amendement.

- > Modifié tacitement selon la version de la commission (projet bis) et selon amendement Savary.¹

ART. 15

La Rapporteure. Nous avons ici les mêmes termes «sous tutelle» qu'il faudra remplacer par une même expression «personne concernée par une mesure de protection» ou une autre expression équivalente.

- > Adopté.

ART. 16

La Rapporteure. C'est la reprise de la situation actuelle, à savoir qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes de participer aux traitements d'orthodontie.

- > Adopté.

ART. 17

La Rapporteure. Actuellement, les factures d'orthodontie sont envoyées aux communes. Ceci pose des problèmes lorsque les parents ne s'en acquittent pas, ce d'autant que ces montants sont souvent très élevés. Dorénavant, ces factures seront envoyées directement par le Service dentaire et ne transiteront plus par les communes, ce qui évitera des situations délicates.

- > Adopté.

ART. 18

- > Adopté.

ART. 19

La Rapporteure. En commission, il a été précisé que l'autorité n'agira qu'en cas de signalement de justes motifs. Il n'y a pas à craindre des visites à tout bout de champ ou intempestives.

L'amendement de la commission à l'alinéa premier formule de façon plus générale les obligations des communes mais cela ne change pas le fond.

L'amendement à l'alinéa 2 est la suite logique de l'amendement de l'alinéa précédent.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à l'amendement proposé par la commission.

Schär Gilberte (UDC/SVP, LA). En tant que députée représentante du district du Lac, je relève tout de même qu'une bonne partie de ce district, plus précisément le grand Moratois, a opté pour la variante convention entre communes et médecins-dentistes privés. Selon renseignements pris auprès des autorités communales et des médecins-dentistes privés, cette manière de fonctionner est vraiment optimale. Plusieurs communes de la Singine ont fait le même choix. De plus, les communes du Moratois souhaitent pouvoir continuer à prendre en charge et à leurs frais la prophylaxie. Le besoin d'une clinique fixe dans ces régions s'avère inutile, ce qui signifie aussi une diminution des coûts pour l'Etat. C'est une décision responsable.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2890ss.

Le système de surveillance n'est en soi pas vraiment convaincant, les communes ayant fait preuve à maintes reprises de flexibilité, facilité d'adaptation et sens des responsabilités. Les communes de notre canton sont assez expérimentées pour assumer leurs tâches et missions sans que l'Etat ne se sente obligé d'épier leurs moindres faits et gestes. Il est tout à fait possible, à mon avis, de fonctionner dans un climat de confiance, ce d'autant plus qu'en dix ans, le médecin-dentiste conseil est allé une fois dans un cabinet après qu'un problème lui a été signalé selon vos indications, M^{me} la Commissaire.

Pour cette raison, je propose de réduire à un effet minimum la surveillance de la manière suivante:

alinéa 1: supprimé; adaptation de l'alinéa 2 à la suppression de l'alinéa 1; alinéa 3: suppression de la 3^e phrase; alinéa 4: inchangé.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Cet amendement va dans le sens d'une certaine autonomie communale et le groupe libéral-radical peut l'accepter car il avait déjà dit qu'il ne fallait pas faire de la surveillance pour faire de la surveillance.

On peut donc accepter cet amendement tel que présenté par M^{me} la Députée Schär.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Il ne s'agit pas seulement de contrôler les communes si elles appliquent correctement leurs tâches, mais aussi un contrôle dans les cabinets. On sait qu'on doit avoir un contrôle de manière à ce que les dentistes qui pratiquent les soins, qui font les contrôles, le fassent de manière correcte et en fonction des attentes des communes aussi. Je ne pense pas que ce sont les conseillers communaux ou les secrétaires communaux qui vont pouvoir se rendre dans un cabinet pour contrôler si cela est fait correctement. Il n'y a que des spécialistes qui pourront le faire. Dans ce cadre-là, je pense que la version du Conseil d'Etat doit être maintenue.

La Rapporteure. Cet amendement n'a pas été soumis à la commission. Il ne me revient donc pas de donner un avis particulier.

La Commissaire. Je m'oppose à cet amendement. Je vous demande de soutenir cet article tel qu'il ressort des discussions de la commission.

Effectivement, c'est extrêmement compliqué pour un conseiller communal ou un responsable d'établissement d'aller contrôler la qualité des soins. Nous avons quand même été confrontés une fois ou l'autre à des problèmes de surfacturation qui reviennent par le biais des parents au Service ou à la Direction. Il est donc extrêmement important qu'on puisse garder cet article selon lequel le Service s'assure que les communes remplissent leurs obligations. Là, on a été extrêmement précis puisque c'est seulement pour des situations où on a une dénonciation ou une suspicion très forte. Effectivement, je l'ai dit en commission parlementaire, sur cet élément-là, notre médecin-dentiste conseil est allé une fois. Cette fois-là, elle est vraiment indispensable. C'est important qu'on puisse garder dans la loi la base légale nous permettant d'aller le cas échéant. C'est d'ailleurs la même chose avec le

Service du médecin cantonal, par exemple lorsqu'il y a une dénonciation, il peut aller dans les cabinets de médecin. Cela se fait évidemment très rarement. Mais, lorsqu'il y a besoin de ce contrôle-là, c'est extrêmement important qu'on puisse avoir la base légale pour le faire.

Je vous demande d'accepter cet article tel qu'il ressort des discussions de la commission et de refuser ces amendements.

- > Au vote, l'amendement Schär est refusé par 48 voix contre 34. Il y a 5 abstentions.
- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

Ont voté oui:

Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glässer (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 34.

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Wooffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtnér O. (SE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigón (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 48.

Se sont abstenus:

Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 5.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2890ss.

Elections judiciaires¹

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e assesseure-e suppléant-e à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 80; rentrés: 75; blancs: 2; nuls: 3; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élu *M. Sascha Bischof*, par 57 voix.

Il y a 13 voix éparses.

Un-e assesseure-e suppléant-e à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 93; rentrés: 89; blancs: 2; nul: 1; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Lucas Chocomeli*, par 73 voix.

Il y a 13 voix éparses.

Un-e assesseure-e suppléant-e à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 88; rentrés: 84; blancs: 2; nul: 1; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élue *Mme Laure Zbinden Boulian*, par 70 voix.

Il y a 11 voix éparses.

Projet de loi 2013-DSAS-70 (suite)

ART. 20

La Rapporteure. L'amendement de la commission propose d'augmenter le seuil de l'amende à 100 frs, donc de passer de 50 frs à 100 frs pour être en cohérence avec la nouvelle loi scolaire.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à cet amendement.

> Modifié tacitement selon la version de la commission (projet bis).²

ART. 21 ET 22

> Adoptés.

ART. 23

La Commissaire. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} août 2016.

> Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

—

Mandat 2014-GC-104 Michel Losey/Louis Duc/ Nadia Savary-Moser/Peter Wüthrich/Rose- Marie Rodriguez/Elian Collaud/Pierre-André Grandgirard/Michel Zadory/Eric Collomb/ Anne Meyer Loetscher (Synergies entre le SMUR de la Broye et le SMUR cantonal)³

Prise en considération

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Enfin un SMUR cantonal, dirons-nous! Et pourtant, la Broye fribourgeoise, qui connaît un tel service depuis l'an 2000, reste dubitative quant au modèle choisi. Sur le papier, ce modèle est parfait pour un rayon d'environ 40 km autour du HFR. Au-delà, il perd de son efficience. Le système fribourgeois estime qu'il restera une marge de manœuvre pour assumer en parallèle des interventions urgentes sur le lieu même de l'accident ou d'une maladie, pour les cas plus graves, estimés à une centaine pour tout le canton.

Le SMUR broyard est sorti, quant à lui, à 458 reprises pour une population de 68 000 habitants. Dès lors, on comprend que les deux systèmes ne sont pas comparables. Après une présentation très intéressante du responsable du projet fribourgeois, l'assemblée des délégués de l'Association des communes pour l'organisation médicale du district de la Broye a décidé, à l'unanimité, de poursuivre la collaboration avec le SMUR de la Broye en le finançant elle-même à hauteur de 200 000 frs. Sans dire que le SMUR vaudois est la panacée, il nous semble, en l'état, répondre de manière plus judicieuse aux besoins des habitants des régions périphériques.

Dans le projet fribourgeois, on peut lire que: «Les sites éloignés ne sont pas oubliés. Le SMUR pourrait, à terme, être complété par un réseau de médecins de premier recours pratiquant dans des régions éloignées, par exemple Bellegarde, et par la mise en place d'un tri médical téléphonique. Ces deux propositions, dont le coût respectivement évalué à 300 000 frs et 600 000 frs, seront analysées dans le cadre du plan financier 2015–2018.»

Il demeure beaucoup de conditionnels autour de la faisabilité de ce projet dans son ensemble. De plus, nous savons que les médecins de premier recours ne sont pas légion. C'est pourquoi la Broye souhaite que le montant dévolu pour sa région dans cette démarche soit dévolu au SMUR de la Broye.

¹ Préavis pp. 3062ss.

² Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2890ss.

³ Déposé et développé le 16 mai 2014, BGC p. 1463; réponse du Conseil d'Etat le 11 novembre 2014, BGC pp. 3086ss.

Nous n'avons pas voulu démanteler un service qui fonctionne et ainsi perdre des compétences. Il est bien clair que les synergies avec le HIB sont aussi un élément important dans la décision des communes broyardes.

Conscients de la différence entre les deux systèmes, nous ne demandons pas la création d'un SMUR sur un modèle vaudois, mais bien de mettre en place un mode de collaboration qui permette de répondre de manière cohérente et rationnelle aux besoins vitaux de l'ensemble de la population en prenant en compte les ressources actuelles à disposition dans chaque région du canton. Nous savons qu'avec la mise en place du SMUR cantonal, Fribourg a atteint une normalité et qu'il faut un petit peu de sérénité afin de le mettre en place. Le mandat a été déposé dans le but que la volonté broyarde de préserver et financer son SMUR actuel et de proximité soit prise en compte dans le processus de mise en œuvre du SMUR cantonal.

Nous remercions le Conseil d'Etat d'avoir accepté le mandat tout en relevant qu'il demeure beaucoup de conditionnels autour de la participation financière du SMUR broyard. Par contre, il est primordial d'avoir une bonne collaboration entre le SMUR broyard et le SMUR cantonal dès sa mise en place.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutiendra à l'unanimité ce mandat.

Zosso Markus (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Auftrag, Synergien zwischen dem SMUR des Broyebezirks und dem kantonalen SMUR diskutiert. Dabei stellen wir Folgendes fest: Wir bedauern und können nicht verstehen, dass der Staatsrat nicht auf das von ihm bevorzugte Modell zurückkommen will. Hier handelt es sich nämlich um eine weitere Zentralisierung.

Wir bezweifeln ganz klar, dass dies funktionieren wird. Das dezentrale System funktioniert sehr gut. Dies wird seit Jahren bewiesen mit dem SMUR im Broyebezirk. Es funktioniert auch über die Kantongrenze hinaus sehr gut. Dies spricht ganz klar für eine Dezentralisierung. Dabei müssen unbedingt die Randregionen, der Süden und der deutschsprachige Teil unseres Kantons miteinbezogen werden. Die Rettungsdienste im See- sowie im Sensebezirk funktionieren schon über Jahrzehnte einwandfrei und werden auf privater Basis geführt. Auch in diesen beiden Bezirken wird seit Jahren über die Kantongrenze hinaus sehr gut gearbeitet.

Mit der Zentralisierung sehen wir ganz klar eine Benachteiligung der Randregionen, des Südens und des deutschsprachigen Teils unseres Kantons. Es braucht keine langen und komplizierten Berechnungen, um festzustellen, dass es schwierig ist, dass zum Beispiel Einsatzorte wie Schwarzsee, Jaun oder Les Paccots von Freiburg aus erreicht werden können, um rechtzeitig zu intervenieren. In vielen Fällen sind Sekunden oder Minuten massgebend, um ein Leben zu retten oder ein Leben zu verlieren. Wir sehen daher überhaupt keine Verlassung, dies zu ändern. Warum will man ein sehr gut funktionierendes dezentrales System auflösen und durch ein zen-

trales System ersetzen, das nicht oder nur für das Zentrum funktionieren kann?

Wir verlangen, dass der Staatsrat auf sein bevorzugtes Modell der Zentralisierung zurückkommt und bestehende, sehr gut funktionierende dezentrale Systeme beibehält, diese sogar ausbaut und dementsprechend unterstützt, ihre langjährige Arbeit anerkennt und weiterführen lässt.

Mit diesen Bemerkungen sowie der Aufforderung, das Modell Zentralisierung zu überdenken und zu hinterfragen, unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmig die Annahme des Auftrags.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention la réponse du Conseil d'Etat au mandat déposé concernant les synergies entre le SMUR de la Broye et le SMUR cantonal. Nous prenons acte du fait que le Conseil d'Etat ne revient pas sur le modèle choisi pour le SMUR cantonal et que comparaison avec le SMUR de la Broye n'est pas raison.

On ne peut, cependant, que regretter l'incompréhension, le manque de communication qui ont régné tout au début du projet sur une analyse détaillée sur les synergies possibles avec ce qui existe déjà dans ce canton, tout ça dans un souci de rationalité et d'efficience. On attend, dès lors, de l'évaluation qui interviendra après trois ans de fonctionnement, un rapport sur les effets quantitatifs et sur les résultats obtenus mais aussi, je l'espère, complété par les aspects de collaboration réelle avec le SMUR de la Broye. Nous restons dubitatifs sur l'efficience du concept du SMUR cantonal si le réseau de médecins de premier recours d'urgence dans les régions périphériques ne peut se réaliser. Dans ces conditions, il s'agirait d'un SMUR sarinois et non pas cantonal vu les distances à parcourir jusqu'en Vevey, au fin fond de la Singine ou en Haute-Gruyère, mais c'est sa mise en œuvre qui nous le prouvera.

Concernant la participation financière envisagée pour le district de la Broye, elle se résumera certainement en cacahuètes mais – petit clin d'œil, M^{me} la Commissaire, en cette période de l'Avent – si ces cacahuètes pouvaient être accompagnées de mandarines et de petits chocolats, on en serait un petit peu plus ravi!

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical vous invite à suivre la position du Conseil d'Etat en acceptant ce mandat.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime ici au nom du groupe socialiste et décline mes liens d'intérêts. Je vis dans la Broye, suis membre de la commission interparlementaire pour le HIB et cosignataire de ce mandat.

J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil d'Etat pour la rapidité de sa réponse même si celle-ci ne satisfait pas totalement. Le fait que le Conseil d'Etat accepte le mandat peut être considéré comme un premier pas, un peu timide certes, mais un premier pas tout de même. Il est inutile d'insister sur le fait que la Broye est une région de la périphérie, de plus à cheval sur deux cantons et dont la population a depuis

longtemps l'impression de ne pas être prioritaire aux yeux de la capitale. Impression vraie ou fausse, elle existe tout de même! C'est pourquoi nous avons appris à fonctionner de manière à valoriser ce qui peut se faire dans notre région en franchissant allègrement la frontière cantonale pour travailler de manière régionale et un peu, c'est vrai, à notre sauce. En ce sens, la naissance et le fonctionnement à satisfaction du Gymnase intercantonal de la Broye et de l'Hôpital intercantonal de la Broye parlent d'eux-mêmes. Le SMUR broyard existe depuis l'an 2000 et effectue pas moins de 400 sorties annuelles, comme mes collègues l'ont déjà cité. Il ne peut en aucun cas être comparé au SMUR fribourgeois pour lequel est prévue environ une centaine de sorties par année dans tout le canton et pour des cas extrêmement graves. Ce SMUR broyard fonctionne bien, de sorte qu'au moment de l'annonce de la création du SMUR cantonal, les communes ont clairement annoncé leur volonté de le pérenniser et cela en continuant, au besoin, à le financer elles-mêmes.

Toutefois, le SMUR broyard ne doit en aucun cas être en concurrence avec le SMUR cantonal. C'est dans ce sens que va ce mandat. Il est réjouissant de voir que le Conseil d'Etat, dans sa réponse, s'est dit tout à fait disposé à explorer et à favoriser les synergies entre ces deux SMUR si différents mais à finalité similaire: le bien-être du patient. La question du financement, par contre, reste en suspens. On attend la création par le canton du réseau de médecins de premier recours dont le projet est encore à l'étude. C'est à ce moment-là seulement que le SMUR broyard pourrait – j'utilise le conditionnel à dessein – recevoir une part du budget cantonal alloué au SMUR. Le Conseil d'Etat est, dans ce cas, extrêmement prudent et mesuré. Il est clair que les communes broyardes devront encore attendre.

Pour terminer, le groupe socialiste est d'avis qu'il est important de soutenir les projets émanant des régions périphériques, de travailler ensemble à favoriser toute collaboration et synergie utiles pour le but auquel toutes nos discussions ici doivent tendre: mettre les patients, les malades au centre de nos préoccupations.

Salutations

La Présidente. J'ai maintenant le plaisir de saluer sur la tribune notre ancien collègue, M. le Député Hubert Carrel. Bienvenue! (*Applaudissements!*)

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat accepte ce mandat et voit évidemment des intérêts tout particuliers à ce que des synergies soient développées entre le SMUR cantonal et le SMUR de la Broye, notamment dans la question des situations extraordinaires sur le plan sanitaire, pour les urgences collectives, pour les accidents majeurs ainsi que dans le domaine de la formation continue en médecine d'urgence. Effectivement, dans le cadre du financement, comme je l'avais déjà dit au préfet de la Broye et j'avais pu déjà l'assurer ici au plénum,

le Conseil d'Etat est d'accord de participer financièrement au SMUR de la Broye dans la mesure et au moment où il mettra en place un système de médecins de premier recours d'urgence pour répondre aux besoins des régions périphériques et au moment où il y aura des montants qui seront mis dans le cadre de ce système-là. La Broye touchera proportionnellement à sa population le montant qui sera dévolu à l'ensemble des communes. Je ne sais pas si ce sera des cacahuètes ou des mandarines. Les premières estimations relatives au coût de ce système sont de l'ordre de 300 000 frs. Ce sera donc proportionnellement si les calculs que nous menons actuellement confirment ce chiffres-là.

En ce qui concerne la remarque du député Zosso, je pense qu'il y a une incompréhension totale du système que nous proposons. Il n'est pas prévu de démanteler le système actuel. Nous avons dit que les services d'ambulance des sept districts de ce canton fonctionnent extrêmement bien, sont extrêmement professionnels. D'ailleurs, ils ont plus de 11 750 interventions par année à leur actif et nous nous appuyons sur ce système formé de gens compétents et extrêmement efficaces pour répondre à la toute grande majorité des situations de prise en charge dans le canton.

Ce qui manque actuellement dans le canton, c'est le SMUR qui ne devrait prendre en charge que les patients critiques avec menaces de pronostic vital, c'est-à-dire en cas de situations engageant le pronostic vital. On les estime entre 100 et 150 par année. Les ambulances partiront et en complément le SMUR partira. C'est un médecin formé aux urgences, un urgentiste, qui partira en même temps que l'ambulance et qui sera finalement le bras allongé de l'hôpital sur le lieu d'accident. Mais les ambulanciers seront évidemment toujours là. Ils seront certainement les premiers sur les lieux de l'accident. C'est vraiment une collaboration que l'on souhaite. Les discussions ont lieu avec les services d'ambulance et le SMUR pour établir les protocoles de prise en charge, les critères d'engagement du SMUR. Donc là, la coordination se passe extrêmement bien. Nous travaillons sur un projet de loi d'urgences préhospitalières depuis 2009. Les ambulances ont été intégrées, comme les communes et les préfets d'ailleurs, dans notre projet de loi. Nous avions mis ce projet de loi en consultation en 2011. C'est en fait l'arrivée de M. Ribordy, le nouveau médecin-chef des urgences de l'hôpital qui a un peu changé la donne au moment où l'on constatait qu'on avait un problème à l'Hôpital fribourgeois dans les transferts inter-sites: comment assurer la sécurité des patients entre les sites, voire vers des sites universitaires. Il fallait mettre en place un transfert interhospitalier médicalisé. Cela laissait une marge de personnel pour s'appuyer et créer le SMUR cantonal.

Evidemment, il n'est pas comparable avec le SMUR de la Broye. Vous l'avez entendu, entre 400 et 500 situations pour la Broye et entre 100 et 150 situations pour tout le canton. Donc, on n'apporte pas du tout la même réponse à un besoin en tant que tel. Par contre, on ne peut que saluer l'effort des communes de la Broye qui ont souhaité maintenir le SMUR broyard qui répond à un tout autre besoin que le SMUR cantonal. A ce stade-là, aujourd'hui, si nous devions faire face à un incident majeur, tel qu'on a pu le voir dans d'autres can-

tons – comme l'accident du car à Sierre –, nous ne serions pas aptes ou nous aurions beaucoup de problèmes d'organisation pour pouvoir répondre aux besoins. Il est vraiment indispensable de mettre en place dans le canton toute une organisation apte à faire face aux urgences collectives ou accidents et catastrophes majeurs. Il ne faut pas opposer service des ambulances du Lac ou de la Singine, comme tous les autres districts qui font un superbe travail et qui ont leur rôle, et ce SMUR qui vient en soutien et en appui. C'est bien en soutien et en appui, ce n'est pas à la place de ou au lieu de. C'est vraiment en soutien et en appui. Donc, aucun démantèlement, aucune charge pour les communes puisque le SMUR est à charge du HFR et en prestations d'intérêt général pour un montant de 350 000 frs imputables au canton. Les tâches d'ambulance continuent d'être gérées par les communes.

Ce SMUR cantonal ne sera évidemment pas un SMUR sarnois. C'est bien un SMUR cantonal, qui devra être actif. Nous avons fait la réflexion. Lors de la première discussion, il était question de faire trois SMUR dans les différentes régions du canton. En 2009, le comité de pilotage a clairement écarté cette possibilité parce que ce n'était pas viable. On ne peut pas avoir trois équipes formées de médecins urgentistes pour trois SMUR cantonaux. Il n'y aurait pas la masse critique suffisante. Nous n'arriverions pas à être suffisamment attractifs. Maintenant, avec le SMUR qui se met en place au niveau du canton, le transfert interhospitalier, la réorganisation du Service des urgences à l'Hôpital cantonal, nous avons un vrai service d'urgences qui répond aux critères demandés par les associations et nous pouvons vraiment assurer une garantie de la prise en charge des patients dans le canton de Fribourg et rester attractifs pour recruter des médecins. Je pense que c'est aussi une question primordiale dans un domaine où la pénurie existe. Il manque de médecins urgentistes en Suisse et nous devons avoir un service tout à fait opérationnel et optimal pour avoir cette attractivité.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce mandat.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 76 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/

CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 76..

—

Projet de décret 2014-DIAF-142 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet (UDC/SVP, SC)**.

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts**.

Entrée en matière

Le Rapporteur. En préambule au décret qui nous occupe aujourd'hui et suite à l'information donnée par M^{me} la Présidente, hier en début de séance, la Commission des naturalisations, dans le cadre des arrêts du Tribunal cantonal concernant les dossiers [REDACTED] et [REDACTED] la Commission a été très surprise d'apprendre que le Bureau avait pris une décision sans la consulter. Elle est également surprise qu'il n'y ait pas eu de communication officielle de la part du Bureau. En effet, l'information a été connue par hasard lors d'un entretien téléphonique entre la secrétaire générale et le président de la Commission. Les membres de la Commission sont conscients qu'il ne leur incombe pas de décider ou non de poursuivre la procédure, mais ils auraient souhaité être entendus, avant que ce choix ne soit fait.

Ayant auditionné les principales intéressées, connaissant parfaitement les dossiers, la Commission estime qu'elle aurait pu être consultée. En effet, le 12 décembre 2014, une partie de la séance de la Commission était consacrée à l'étude de ces dossiers afin de définir la position de la Commission. La Commission regrette la décision du Tribunal cantonal qui affaiblit la loi sur le droit de cité fribourgeois. La Commission va demander une interprétation du jugement au Tribunal cantonal afin d'appliquer correctement la loi sur le droit de cité fribourgeois. La modification de cette loi devra de toute façon être étudiée au vu de la nouvelle loi sur la nationalité, qui a été acceptée par l'Assemblée fédérale le 20 juin 2014.

Concernant le décret d'aujourd'hui, la Commission des naturalisations s'est réunie à quinze reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 167 dossiers et audition des personnes concernées, la Commission a donné un préavis positif pour 140 dossiers. 27 dossiers ont été recalés pour diverses raisons. Si, comme je l'espère, vous acceptez ce projet de décret, c'est 240 personnes qui vont obtenir le

¹ Message pp. 2966ss.

droit de cité fribourgeois et la nationalité helvétique. Toutes les personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter tel qu'il est présenté.

La Commissaire. Pas de commentaires si ce n'est la même conclusion que le rapporteur.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

> Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Les familles de nationalité suisse obtiennent le droit cité fribourgeois.

> Adopté.

ART. 3 ET 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles étant terminée, il est directement passé au vote final.

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 72 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Wooffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rodri-

guez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 72.

S'est abstenu:

Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 1.

Rapport agricole quadriennal 2014-DIAF-92¹

Discussion

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je suis paysan. C'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport quadriennal sur l'agriculture. Vous connaissez nos racines et le nombre de paysans qui siègent dans nos rangs. Le moins que l'on puisse dire c'est que ce rapport nous interpelle et nous laisse un goût amer. Ce rapport est un condensé de statistiques. Rien de nouveau que l'on ne sache déjà: diminution de la surface agricole, diminution du nombre de paysans, diminution des détenteurs de bétail, diminution de la valeur totale de la production agricole, diminution de la valeur ajoutée brute, diminution des paiements directs aux exploitations productrices. Bien sûr, en balance, il y a les augmentations: augmentation des surfaces par exploitation, augmentation du bétail par exploitation, augmentation des surfaces écologiques, augmentation des réseaux écologiques, augmentation de la charge administrative par exploitation et j'en passe.

Ce rapport est comme la politique agricole, plein de contradictions. On nous fait croire que l'on voudrait une agriculture productrice avec des produits à forte valeur ajoutée, mais on exige de l'agriculture plus de biodiversité, plus d'extensification et donc moins de rentabilité. On nous dit que c'est en défendant la plus-value de la production agricole que l'on arrivera à faire diminuer la dépendance économique des agriculteurs vis-à-vis des paiements directs. De qui se moque-t-on? Le jour où il n'y aura plus de paiements directs, les paysans ne seront plus dépendants. Mais, ce jour-là, il n'y aura plus beaucoup de paysans ou alors cela voudrait dire que la population aura très faim.

Pour l'instant, on n'en prend pas le chemin. La pléthora de supermarchés, remplis à ras bord, ferait croire à nos concitoyens que les aliments tombent par la cheminée. Nul besoin de paysans, ça pollue, ça sent mauvais et, avec leurs gros tracteurs, ils nous embêtent sur les routes! Qu'ils prennent l'au-mône des paiements directs et qu'ils se taisent! Les paysans sont devenus des chasseurs de primes. Que puis-je bien faire comme programme pour garder mon exploitation à flot? C'est la question que chaque paysan se pose. Et nos jeunes paysans sont formés à cela. Un collègue, maître-agriculteur, me disait dernièrement: «Mes apprentis savent mieux comment toucher le maximum de paiements directs que combien il faut mettre d'engrais dans les céréales». Je vous le dis: les paysans sont

¹ Ce rapport fait l'objet d'une annexe au BGC sous forme de brochure séparée.

menés par le bout du nez, de gauche et de droite. Faites ceci, faites cela et l'on voudrait que les paysans restent des entrepreneurs! Les contraintes et les normes changent sans cesse. Etre paysan aujourd'hui c'est courir toujours vers la ligne d'arrivée et quand vous êtes à deux enjambées de la passer, un type de l'OFAG vous dit: «Ah non! il faut continuer, on a ajouté un kilomètre» et ainsi de suite. Les paysans deviennent essoufflés. Il faut bien l'avouer, beaucoup sont dégoûtés.

Le Conseil d'Etat avait raison, en 2011, de s'inquiéter du projet de la politique agricole 2014–2017. A l'époque où Pascal Corminboeuf était Directeur de l'agriculture, il s'inquiétait de la situation du revenu agricole, qui n'était déjà pas bon malgré les investissements consentis par les exploitants pour se mettre aux normes. Il relevait que les mesures liées au développement des réseaux écologiques seraient lourdes administrativement. De plus, il craignait une perte pour notre canton, orienté vers une agriculture familiale de production. Mais est-ce encore le cas? La situation des paysans, en cette fin d'année 2014, fait beaucoup de soucis au groupe de l'Union démocratique du centre. Certains ne savent pas encore à quelle sauce ils vont être mangés. Quand vous vous promenez dans la campagne fribourgeoise, vous pouvez voir énormément de fermes neuves. Sachez que les paysans n'ont pas des goûts de luxe mais ont dû investir pour se mettre aux normes de la protection des animaux; ou tu investis ou tu arrêtes! Les investissements, cela ne se calcule pas par milliers de francs mais par centaines de milliers. Pour aider les paysans, le canton consent des crédits d'investissements remboursables sans intérêt. Le remboursement est prélevé directement sur les paiements directs. Eh bien, cette année, beaucoup de paysans ont reçu une facture du Service de l'agriculture avec la mention: «Le solde de vos paiements directs n'étant pas suffisant, veuillez payer à trente jours la somme de 3000, 4000 ou 5000 francs».

La baisse des paiements directs a été bien plus importante que ce qui avait été annoncé par le Service de l'agriculture (SAGri). Certains paysans sont paniqués, voire déprimés. Il y a quinze jours, l'un de mes meilleurs amis, un voisin, a mis fin à ses jours, complètement dégoûté de l'agriculture. Ça, c'est l'état de l'agriculture fribourgeoise! Aujourd'hui, il me semble que certains de nos responsables se font plus de soucis pour deux castors qui disparaissent au bord d'un cours d'eau que pour l'état de santé de l'agriculture et des familles paysannes.

Ce rapport est le rapport du Service de l'agriculture qui met en exergue son travail. Le groupe de l'Union démocratique du centre aurait souhaité trouver dans ce rapport la situation réelle des paysans fribourgeois. Combien de jeunes agriculteurs, formés à Grangeneuve ces quinze dernières années, travaillent ou gèrent une exploitation agricole? Quel est l'endettement de l'agriculture par exploitation, par secteur et par région? Quelle est la part du revenu annexe du conjoint qui est investie dans l'exploitation? Tous ces paysans qui ont mis la clé sous le paillasson, que sont-ils devenus? Ont-ils trouvé un travail décent?

Pour conclure, quel est le revenu agricole par unité de main-d'œuvre? Quel est le pourcentage de burn-out ou de suicide

chez les paysans? J'ai fait Grangeneuve à l'époque de Paul Bourqui et de Placide Robadey. Placide nous disait: «A la Bénichon, quand vous avez toute la famille à la ferme, ne mettez pas seulement le jambon sur la table, mettez aussi la comptabilité». Mesdames et Messieurs, ne cachons pas les chiffres, mettons-les sur la table mais les bons chiffres, les vrais chiffres et expliquons la situation de l'agriculture fribourgeoise.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Castella Romain (PLR/FDP, GR). Je décline d'abord mes liens d'intérêts: je suis gérant de l'Association pour la promotion des produits du terroir qui est mentionnée quelquefois dans ce rapport et je suis également, à titre accessoire, producteur. Je prends donc la parole au nom du groupe libéral-radical et je suis quelque peu plus positif que le groupe de l'Union démocratique du centre, en tout cas dans le sens que ce rapport reste une photographie de la situation actuelle et doit – en tout cas selon les termes utilisés par la DIAF – mettre en exergue des visions d'avenir et préparer l'avenir. C'est d'ailleurs pour se calquer sur la PA 2014–2017 que le rapport a deux années de décalage. Eh bien, ces visions, oui, elles existent aussi mais j'y reviendrais tout à l'heure!

J'aimerais aussi, dans ce débat, qu'on ne ridiculise pas non plus le monde agricole aujourd'hui. Restons aussi sensibles au fait que ce rapport doit être lu par l'ensemble du Grand Conseil et doit pouvoir être aussi compris par tous, grâce à des termes qui ne sont pas seulement spécifiques, qui ne sont pas que les jargons du métier, mais permettent à chacun de se faire une image de la situation. De l'avis du groupe libéral-radical, ce rapport montre avec précision et avec une structure claire l'actualité de l'agriculture dans le canton. Certes, il peut manquer des choses. Il manque les éléments sociaux liés à l'agriculture peut-être. Faut-il les introduire? Peuvent-ils être demandés pour un prochain rapport quadriennal? En tous les cas, la situation de l'agriculture est clairement décrite dans ce rapport. Surtout, surtout, ne confondez pas le rapport quadriennal fribourgeois avec la politique agricole 2014–2017 au sujet de laquelle nous n'y sommes pour rien – pour ainsi dire – et dont nous devons prendre acte! C'est là-dessus que je m'attarderai peut-être un petit peu. C'est aussi là-dessus que Fribourg a un rôle à jouer.

En effet, dans le cadre de la politique agricole le canton a une carte à jouer dans le lobbying et dans l'interprétation que Fribourg pourra avoir de la politique agricole. Nous avons aujourd'hui beaucoup de chance. Nous avons deux personnes qui sont hautement placées à Berne, notamment à l'Union suisse des paysans, qui peuvent défendre les intérêts de Fribourg. Nous avons aussi la vice-présidence de l'Union suisse des paysans qui est assumée par un Fribourgeois et une présence qui est très forte à Berne. Il faut que le gouvernement se soucie de ceci et fasse des efforts pour que les intérêts de Fribourg soient pris en compte lors des négociations avec Berne, avec les autorités. Dans ce rapport, en l'occurrence, on ne peut pas vraiment le ressentir mais on ressent plutôt les effets qu'a finalement cette PA sur notre politique cantonale et sur ses finances aussi.

Il faut aussi relever que ce rapport, du point de vue de la politique familiale agricole, relève les efforts qui sont faits, notamment pour soutenir la promotion des ventes. En soutenant la promotion des ventes, on soutient les structures familiales. On soutient aussi la production locale, les transformateurs, l'artisanat et l'économie dans son ensemble. Nous voyons aussi qu'il y a plusieurs projets qui sont encore en cours dans ce panel-là. Nous défendrons l'agriculture par une valeur ajoutée, cela est mentionné dans le rapport. Il est aussi à relever, au plan positif, la défense de nouveaux AOP et IGP, la défense d'une meilleure reconnaissance des labels existants dans le canton de Fribourg et une amélioration de la présence du bio.

Le rapport devrait peut-être aussi relever que si nous voulons augmenter la production du bio dans le canton, pour soutenir cette production et ne pas seulement amener de nouvelles normes, il faut soutenir sa commercialisation et donc l'augmentation de la consommation de produits bio dans le canton. On sait tous que si on continue à augmenter les productions mais que la consommation ne répond pas, nous avons une surproduction. Même avec des produits spécifiques comme le bio, nous pouvons avoir des surproductions et cela existe déjà à ce jour.

Dans ce rapport et les prochains, ce qu'il faudrait aussi, pour le groupe libéral-radical, c'est une vision plus organisée intégrant l'ensemble des groupes d'intérêts qui sont autour de l'agriculture. Nous avons l'énorme chance d'avoir la venue de l'Agroscope Liebefeld à Posieux. Nous avons des éminences de la recherche qui veulent et souhaitent s'investir pour des produits fribourgeois, rendre des services à Fribourg. Utilisons ces connexions, utilisons ces nouvelles imbrications pour mettre Fribourg en lumière. Nous avons aussi le cluster food avec Région capitale suisse. Nous devons l'utiliser. Nous devons avoir des Directions, la DEE et la DIAF, qui établissent des synergies pour mettre en avant les produits agricoles, l'agroalimentaire dans le canton et ainsi apporter une valeur ajoutée à la production de ce canton et aussi pouvoir se défaire quelque peu des subventions et apporter plus de valeur ajoutée à nos produits et plus d'intérêt pour leur commercialisation.

Les synergies qui doivent être utilisées avec Berne, oui, mais aussi à l'intérieur du canton et, s'il vous plaît, faites preuve d'actes à la suite de ce rapport. Les synergies avec la DSAS, avec la DICS, avec la DEE, eh bien, mettez-les vraiment dans votre objectif pour que chacun se connaisse, pour que chacun collabore pour amener ces projets à bien! Il y a beaucoup de groupes de travail qui sont aujourd'hui en place et tout le monde ne se connaît pas. C'est, à mon avis, une priorité à laquelle vous devez veiller à l'avenir.

C'est dans ce sens que nous prenons acte de ce rapport et que nous y voyons aussi beaucoup de positif.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis agriculteur. Si on regarde le rapport sous l'angle d'un état des lieux de la situation de l'agriculture, celui-ci est complet. Par contre, si l'on tient compte d'une vision objective des forces mais aussi des risques, ce rapport

manque clairement de vision. La volonté et les mesures envers le maintien de la biodiversité et l'environnement tiennent une part très importante, alors que le maintien des moyens de production n'est quasiment pas abordé. Si le Conseil d'Etat fait part, à la page 34, de ses préoccupations face à la situation de l'agriculture ainsi que des risques et des contraintes qu'entraîne la politique 2014–2017, nous pouvons regretter le manque d'information dans ce sens de la part de la cheffe de la Direction.

Le Conseil d'Etat critique ouvertement le nouveau système de paiements directs qui a été modifié à tort, qui est facteur d'insécurité et d'incertitudes, qui entraîne une lourdeur administrative et un système flou concernant le programme qualité paysagère. Cette prise de position est importante et mérite une communication claire. Au contraire, en écoutant dans les médias la prise de position de Mme la Conseillère d'Etat, nous pouvons retenir uniquement les mesures écologiques à prendre ainsi qu'une certaine sympathie envers l'agriculture.

Le canton de Fribourg compte encore un nombre important d'emplois dans les secteurs primaires, principalement dans l'agriculture. Un nombre important d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire en dépendent directement. De nombreuses entreprises de transformation sont actives dans notre canton. Elles sont principalement en lien avec la production animale, qui représente le 61% de la production agricole. Si ceci est une chance en termes d'emplois, cette situation peut aussi rapidement se détériorer. L'actuelle baisse du prix du lait d'industrie, suivie de la suppression des contingements laitiers dans l'Europe, peut décourager de nombreux producteurs. En effet, le Parlement fédéral a libéralisé la production laitière et donc volontairement augmenté la production dont une part importante doit être exportée, ce qui pourrait devenir difficile à l'avenir et donc peser lourdement sur le prix du lait. Le Conseil d'Etat est-il conscient de cette situation?

Le Conseil d'Etat fait part de sa volonté de diminuer les intrants dans les fourrages. Cette prise de position est contradictoire avec les mesures écologiques qui diminuent clairement la production de fourrage indigène et qui contraignent d'importer des fourrages. La diminution de la production agricole doit aussi être compensée par des produits étrangers dont le mode de production n'est pas réellement connu.

Le Conseil d'Etat relève les mesures prises pour l'agriculture fribourgeoise. Il est important de rappeler aussi que le Conseil d'Etat a décidé de reporter la suppression de l'injustice causée par la prise en considération de la fortune commerciale des exploitations agricoles pour le calcul des bourses d'études et des subventions à l'assurance-maladie.

Avec regrets, nous pouvons aussi constater que les agriculteurs fribourgeois n'ont pas bénéficié du programme concernant la qualité paysagère alors que, par exemple, le canton de Vaud a pris les devants et donc gagné une année. Il semble que ceci soit dû à un manque de volonté de la part de l'Etat de dialoguer avec la Chambre fribourgeoise d'agriculture. Nous pouvons attendre de la part du Conseil d'Etat une implication plus importante pour une politique visant au maintien

des moyens de production et une communication claire dans ce sens.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts pour commencer: paysan à Châtonnaye et président de l'Union des paysans fribourgeois. J'ai pris connaissance avec une certaine curiosité de ce rapport du Conseil d'Etat. En tant que membre de la Commission de l'agriculture, la communication du rapport était pour moi le moment de découvrir lesquelles de mes remarques ont été considérées dans le texte final. Heureusement, il y en a!

Le rapport reflète bien qu'il est l'œuvre de nombreuses personnes. Dans sa partie sur l'avenir de l'agriculture, il est en effet très hétérogène. C'est en particulier pour cette raison que nous ne trouvons pas dans ce rapport la vision de notre conseillère d'Etat sur l'avenir de notre agriculture. Par exemple dans le chapitre «Vision», il y a bien une partie qui pourrait expliquer les objectifs visés par notre initiative pour la sécurité alimentaire, celle de l'Union suisse des paysans: une agriculture productrice, comprenant les différentes branches agricoles, aussi bien celle des grandes cultures que celle des légumes, mais aussi une augmentation de la part des paysans dans la chaîne de valeurs. Plus loin, nous trouvons la somme des autres possibilités d'activités ayant un lien avec l'agriculture. Dans le sous-chapitre sur l'énergie est même citée la production du bio-carburant, activité que j'ai demandé de ne pas mentionner, car je ne pense pas que c'est une alternative pour notre agriculture fribourgeoise. L'avantage de cette manière de faire est évident puisque tout le monde s'y retrouve mais nous ne connaissons toujours pas la vision de notre gouvernement pour notre agriculture.

La politique agricole 2014–2017 est souvent mentionnée dans ce rapport. La principale revendication envoyée à la Confédération par notre gouvernement lors de la consultation sur le projet de loi sur l'agriculture est ainsi citée. Malheureusement, j'ai dû constater que notre représentante, la Directrice de la DIAF ne défendait pas les mêmes objectifs à la Conférence des Directeurs de l'agriculture. Cette position n'est pas sans conséquences pour les finances de notre canton avec le soutien apporté à des mesures dépendant du cofinancement du canton, comme la contribution à la qualité du paysage. Une contribution que nous avons combattue et que n'approuvait pas non plus notre gouvernement dans sa prise de position écrite, car jugée, entre autres, trop lourde à mettre en place administrativement.

Le rapport est un outil de communication et je suis très sensible aux détails. En particulier, des chiffres clés trouvent toujours leur chemin dans les communications les plus diverses. Une de ces valeurs clés est le revenu. Vous le trouvez dans le chapitre 4.3.4. Il est mentionné comme étant de 59 474 frs en moyenne par exploitation en 2011. Présenté tel quel, cela ne veut pas dire grand-chose. Lors des discussions de la Commission, dans un souci de clarté et d'objectivité, j'ai souhaité une présentation du revenu par unité de travail familiale, parce que le revenu moyen communiqué représente le revenu

de plusieurs personnes et que le revenu effectif n'est en fait que de 43 500 frs par unité de main-d'œuvre familiale par an. Cela représente moins de 3700 frs par mois et par personne. Si nous restons dans la statistique et si nous avions eu connaissance de la date de parution de ce rapport, j'aurais demandé que les chiffres de 2013 soient ajoutés aux différentes tabelles.

Pour résumer, le rapport donne une bonne vue d'ensemble de notre agriculture fribourgeoise, surtout des dernières dix années. Il ressemble beaucoup au dernier rapport. Il nomme des pistes pour l'avenir sans donner des priorités. Pour les auteurs, il représentait un grand travail et nous pouvons les en remercier.

Avec ces considérations, je prends acte de ce rapport.

—

Elections judiciaires¹

Résultat d'un scrutin organisé en cours de séance

Un-e assesseure-e suppléant-e à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 90; rentrés: 89; blancs: 4; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élue *Mme Marina Eggelhöffer*, par 68 voix.

M. Lucas Perazzi obtient 12 voix.

—

Rapport agricole quadriennal 2014-DIAF-92 (suite)

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Ich beziehe mich nicht auf den Bericht der letzten vier Jahre. Ich habe mich etwas gestört an zwei Aussagen über die Zukunft der Landwirtschaft, die in diesem Bericht stehen, auf Seite 10 der letzte Satz: «Für die Landwirtschaft besteht das Ziel darin, den Zugang zu Beratung und Information zu erleichtern, und dann die Anzahl der Biobetriebe im Kanton zu erhöhen.» Es ist und kann kein Ziel sein, die Biobetriebe in dem Sinne zu erhöhen. Ich bedaure, dass in diesem Bericht kein einziges Wort über die aktuelle Landwirtschaft, die integrierte Produktion – die weltweit beste landwirtschaftliche Produktion – steht.

Weiter stört, dass die Revitalisierung der Fliessgewässer in Aussicht steht. Auch da denke ich, liegt man nicht auf dem richtigen Kurs. Die Zukunft besteht darin, dass wir in den nächsten 20 Jahren 2 Milliarden mehr Menschen auf der Welt ernähren müssen. In der Schweiz werden es 2 Millionen Menschen sein. Das Problem ist: Wir brauchen mehr Fläche, um landwirtschaftliche Produkte, Nahrungsmittel erzeugen zu können. Bei einer Öffnung von Fliessgewässern gehen noch einmal einige grosse Flächen verloren. Ich würde beliebt machen, dass man in einem Quartier, wo Häuser gebaut wer-

¹ Préavis pp. 3062ss.

den – und das wird auch in Zukunft so sein – eine Parzelle reserviert, um ein Rückstaubekken zu machen, damit das Wasser dann gemässigt in die entsprechende Kanalisationen respektive Bäche fliessen kann. Dafür brauchen wir keine Renaturalisierung oder Öffnung der bestehenden Gewässer.

Das sind meine Bedenken bezüglich der Aussichten für die Zukunft.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur et membre de la Commission de l'agriculture qui a rédigé le rapport quadriennal.

Ce rapport, on peut le comprendre comme un rapport fermé, peu visionnaire. On peut également le comprendre comme un rapport qui met de l'insécurité dans nos familles paysannes. Ce rapport a surtout été établi par les différents services de l'Etat avec des visions agricoles surtout bureaucratiques.

L'agriculture doit remplir une fonction fondamentale. Il ne faudrait pas oublier que son rôle principal est toujours de nourrir le monde. Il en sera ainsi tant que l'on ne saura pas produire notre alimentation autrement. Nos sociétés sont peut-être de plus en plus paysagistes et toujours plus urbani-sées, mais notre civilisation est toujours agricole. Economiser les terres, puisqu'elles constituent une ressource limitée en Suisse et surtout dans le canton de Fribourg avec sa croissance galopante, et optimiser leurs usages devraient donc constituer le premier pilier d'un véritable développement durable.

Economiser les terres, c'est d'abord produire ce qui pousse le mieux selon la nature des sols et des climats, tout en minimisant autant que peut se faire l'impact environnemental de la production. Pour un canton comme Fribourg, cela reviendrait à favoriser les grandes cultures dans les zones de plaine et la production laitière dans les zones préalpines, une logique! Valorisant ces terres qui comptent parmi les plus productives de Suisse tout en corrigeant les excès, cette production efficace serait à échanger contre celle de denrées qu'il est préférable économiquement et plus écologique de produire ailleurs, tout en facilitant la recherche de l'équilibre optimal entre le coût de la production et le prix demandé aux consommateurs. Cet équilibre, lorsqu'on saura l'évaluer en prenant en compte tous les paramètres sera peut-être différent de la situation actuelle mais n'ira certainement pas dans le sens de la réapparition de ces petites fermes de proximité si présentes dans les rêves citadins.

L'autosuffisance prendra alors un autre sens, celui de la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire de l'aptitude pour un canton, une région, de mettre sur le marché autant de denrées alimentaires de proximité plutôt que de faire du jardinage urbain dans nos campagnes et d'importer ce que l'on ne peut plus produire chez nous.

Ce rapport quadriennal est ce qu'il est. A nous de le comprendre et surtout de ne pas répéter les erreurs d'une agriculture où ce n'est plus l'agriculteur qui nourrit le peuple, mais le contribuable qui aide l'agriculture à se nourrir.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessensbindungen zum Traktandum: Ich bin Landwirt und Gemüsebauer im Pseudo-Ruhestand.

Vom vorliegenden Bericht bin ich enttäuscht. Die freiburgische Landwirtschaft wird aus meiner Sichtweise auf Kühle, Milch und Käse reduziert plus noch ein bisschen Ackerbau. Der Bericht umfasst 75 Seiten, enthält aber nur einige Sätze und ein paar Zahlen zum Gemüsebau. Dabei generiert der Gemüsebau nach meinem Wissen immerhin 10 bis 15 Prozent des Umsatzes der Freiburger Landwirtschaft.

Die intensivste Art von Landwirtschaft respektive von Gemüsebau, der Gewächshausanbau, wird auf Seite 14 des Berichtes nur unter «übrige landwirtschaftliche Nutzfläche», wie zum Beispiel die Hecken, aufgeführt. Auf Seite 18 wird der Gemüsebau mit dem Gartenbau, also den Baumschulen und den Topfpflanzen zitiert, dies mit der Begründung – auf meine Nachfrage bei den zuständigen Stellen hin –, das sei die Optik des Bundesamtes für Landwirtschaft. So wird mit dem Bericht die Möglichkeit vergeben, die Spezialitäten und ein Gesamtensemble des Kantons Freiburg zu zeigen.

Ich will hier im Plenum nicht auf die mich irritierenden Zahlen eingehen. Aber es macht wirklich keinen Sinn, wenn die in unserem Kanton erhobenen Zahlen – ich spreche vom Gemüsebau – an die Schweizerische Zentralstelle und von dort an das Bundesamt für Landwirtschaft geliefert werden, von wo sie dann für den vierjährlichen Landwirtschaftsbericht zurückgeholt und erst noch abgeglichen und adaptiert werden.

Nur eine Bemerkung zu Zahlen, die im Bericht präsentiert werden. Auf Seite 23 werden je nach Betriebsgrösse Direktzahlungen von 2740 Franken, abgestuft auf 2270 Franken pro Hektare Land ausgewiesen. Den Nicht-Landwirten wird so suggeriert, was jeder Bauer im Kanton pro Hektare an Subventionen kassiert. Man muss aber präzisieren, dass diese Zahlen in der vorliegenden Präsentation oder Tabelle so nicht stimmen. Die Direktzahlungen eines Betriebes setzen sich nämlich aus der Direktzahlungsverordnung, der Öko- und Qualitätsverordnung und den Ethoprogrammen, also den Tierbeiträgen zusammen. Die Verfasser des Berichtes machen es sich doch etwas einfach, wenn sie das Total dieser verschiedenen Beiträge, nämlich 185 Millionen Franken, auf 76 000 Hektaren verteilen und so auf einen Durchschnitt von 2434 Franken pro Hektare kommen, und diese Zahl so unerklärt publizieren.

Die Freiburger Landwirtschaft hat viele Facetten und ist nicht eine bürokratisch festgelegte Durchschnittslandwirtschaft. Es wird immer mehr versucht, unsere produzierende Landwirtschaft zu bevormunden und noch mehr zu ökologisieren. Lasst doch der Landwirtschaft, dem Ackerbau, dem Gemüsebau, den Weinbauern das Unternehmertum, den freien Willen, wie sie sich im Markt positionieren wollen. Staatlich gepuschte Produktionsweisen werden früher oder später scheitern.

Mit diesen Bemerkungen hoffe ich, dass in vier Jahren der Bericht etwas anders aufgegleist wird.

Zamofing Dominique (*PDC/CVP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis également agriculteur.

Je salue le travail fourni pour l'élaboration de ce rapport quadriennal qui donne une radiographie de l'agriculture fribourgeoise, radiographie où l'on perçoit diverses fissures ou fractures. Je le trouve peu critique envers la politique fédérale, pas très favorable à l'agriculture fribourgeoise. Certes, la marge de manœuvre cantonale est très mince, si ce n'est le soutien financier à l'élevage, aux marchés publics, aux améliorations foncières ou aux produits du terroir, soutien que l'on peut saluer.

Dans ce rapport, on parle beaucoup d'environnement, de la protection de l'air, des sols ou de biodiversité, domaines où beaucoup de mesures ont été appliquées. Par contre, je trouve peu de place pour une agriculture entrepreneuriale et productive. Je crains que l'on perde notre productivité au détriment des mesures écologiques et administratives.

Je terminerai par vous affirmer que je suis parfois gêné par les mesures que l'on nous incite à réaliser dans les programmes des réseaux écologiques ou de qualité paysagère. Faire des tas de pierres, des jachères florales, planter des haies sur des belles parcelles productives, cela laisse songeur car on meurt de faim à quelques heures d'avion de notre beau pays. Les agriculteurs adhèrent souvent à ces programmes, pas par conviction écologique, mais bien par conviction financière.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur. Je ne touche plus de paiements directs depuis une dizaine d'années et cela me donne beaucoup plus l'occasion de taper un peu sur le clou.

J'ai eu une chance particulière de partager pendant plusieurs années avec les magistrats qui s'occupaient du Département de l'agriculture. Je pense à M. Hans Baechler – pour qui j'avais un grand respect et qui était un grand ami – MM. Urs Schwaller, Pascal Corminboeuf, aujourd'hui, M^{me} Garnier. Je vous dirais qu'à ces gens-là, on leur porte parfois l'anathème, mais ce ne sont pas eux les responsables, je vous le dis franchement, sincèrement. Je me souviens, dans les années 1980, à 4 h du matin, j'avais détourné, avec quelques amis, un camion-remorque de paille française pour l'amener dans la région de la Broye, lui mettre le feu, recharger de la paille suisse et le reconduire à la frontière. Cet épisode a duré trois jours. Moi, je me suis retrouvé enfermé dans un local à Moutier. On a avisé M. Piot. On lui a dit: «Faites attention avec Duc, relâchez-le! Donc, ce n'est pas d'aujourd'hui.

Actuellement, le monde paysan est mis à genoux par ces gros grossistes, par ces gens à qui on attribue des quotas d'importation qui font trembler le monde paysan. Chez nous, dans ma région, ce sont des milliers et des milliers de noyers qui sont plantés au milieu des champs de betteraves, au milieu des champs de céréales, etc. On y ajoute des tas de pierres. On y ajoute des tas de branches pour toucher quelques centimes supplémentaires aux paiements directs. Dites-moi, M^{me} Garnier, si ça c'est encore compatible avec ce qu'on veut chez nous, une production intensive mais respectueuse de l'environnement. Lorsque vous avez des haricots qui arrivent de Ouaga-

dougou, lorsque vous avez des pommes de terre nouvelles qui arrivent des kibbutz d'Israël, lorsque vous avez des pommes d'Afrique du Sud pour lesquelles il faut une hache pour les couper et, là-haut, la pollution, est-ce que vous en parlez de ça? Alors que vous pouvez avoir des produits de proximité, chez nous, tout près.

J'ai derrière moi un agriculteur qui faisait des haricots. Il a dû, à plusieurs reprises, retourner en terre ses haricots parce qu'on prenait des haricots qui venaient du fond de l'Afrique, je ne sais pas d'où. Voilà, j'ai toujours peut-être le même discours.

Encore une chose que je vais vous dire: les paysans, des livreurs de lait, sont tenus aujourd'hui à signer un contrat de prise en charge en stipulant qu'il leur est interdit de manifester. Vous trouvez que ça c'est normal à l'époque où l'on vit, alors que le syndicat UNIA pour un oui, pour un non, se déplace en ville, fait des grandes manifestations? A Genève, tout le personnel est en route, etc. Eh bien, paysans, quand vous aurez des leaders comme on en a eu dans le temps, des Chappatte, etc., je vous dirais qu'à ce moment-là, cela ira peut-être beaucoup mieux!

Aujourd'hui, bien sûr, vous manifestez. Vous oubliez d'ouvrir une fenêtre pour un cheval ou autre. Les contrôleurs arrivent et vous êtes pénalisés, les paiements directs. On a réussi à mettre ces paiements directs pour, au fond, pénaliser les paysans. Sans les paiements directs, c'est vrai qu'un paysan ne peut pas survivre, mais vous avez tous les moyens pour soustraire encore de l'argent. Où va-t-il cet argent? Je vous ai soumis un ou deux cas, M^{me} Garnier. Je vous remercie, vous avez pris en charge, vous avez remis de l'argent à des gens qui n'avaient pas commis des erreurs, qui n'avaient pas violé, qui n'avaient pas tué. On enlève 8000 à 10 000 frs à un paysan parce qu'il manque 10 ares dans un pré pour sortir ses vaches; on en est là aujourd'hui. C'est un cri du cœur, c'est peut-être le dernier que je ferai dans ma vie, mais je voulais le faire!

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). C'est vrai qu'aujourd'hui, en période de Fêtes, vous me permettrez de vous narrer l'histoire d'un peuple habitant une contrée lointaine, s'appelant Schneidermann. Dans cette contrée magnifique, les animaux paissent toujours dans de verts pâturages. Les cultures ondoyantes, baignées par les doux et chauds rayons du soleil, travaillent sans relâche pour transformer le gaz carbonique en oxygène, appliquant à merveille le principe de la photosynthèse. Les marchandises agricoles ainsi produites, d'excellente qualité, sont vendues sur les étals du royaume de Schneidermann. La population qui y réside se réjouit de pouvoir trouver tous les jours des aliments sains, riches en vitamines, fournissant même un elixir du bonheur. D'ailleurs, pas de maladies, pas de famine bien sûr, et une harmonie parfaite entre les différentes couches de la population. Enfin, un vrai paradis sur terre!

Malheureusement, le bonheur ne dura pas. Un fléau sans précédent s'abattit sur cette contrée. Ce fléau, que l'on appelle de nos jours les paiements directs, modifia complètement l'environnement. Les laborieux paysans perdirent leurs notions de base et durent apprendre un nouveau langage, un nouveau

métier et durent travailler différemment. La motivation s'estompa. L'application des nouvelles directives n'apporta pas les résultats escomptés. Des soldats se déplacèrent régulièrement dans les campagnes pour vérifier l'application de ces nouvelles pratiques. De nombreuses interventions de paysans courageux se firent auprès du roi Schneidermann mais rien n'y fit. Le roi décida de maintenir l'application de ses directives et ordonna même l'ouverture des frontières pour faire venir des denrées alimentaires de l'étranger pour subvenir aux besoins de sa population. La santé des gens se dégrada, le roi lui-même tomba malade. Un petit village, s'appelant Fribourg, situé dans les environs du château, décida de faire de la résistance, sans succès malheureusement car la responsable du village devait faire appliquer à la lettre les ordres du roi. La population tout entière de ce village était désolée. Les paysans étaient dans la détresse mais gardèrent l'espoir de voir un jour les choses changer.

Un jour, un rapport, appelé rapport quadriennal sur l'agriculture fribourgeoise, se fit entendre. Toutes les personnes intéressées et touchées par cette problématique lisèrent attentivement le contenu de ce rapport pour trouver enfin une solution aux maux régnant dans cette contrée depuis maintenant une bonne vingtaine d'années. Malheureusement, aucune piste nouvelle porteuse d'espoir ne permit d'espérer un changement rapide de la mouvance en place.

Pourtant, en ce jour du 17 décembre 2014, un appel fut lancé auprès de la responsable du village afin que cette dame s'engage, avec les vaillants agriculteurs, pour intervenir auprès du roi pour faire changer les choses à l'avenir et, dans un premier temps, permettre l'application de l'initiative parlementaire demandant de fournir des denrées alimentaires régionales, saines et de qualité, permettant enfin à ses laborieux travailleurs de vivre de leur production, de retrouver un sens à leur métier et permettant à la population de retrouver cet élixir du bonheur que l'on trouve avec une production agricole régionale et de qualité.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a étudié avec attention ce rapport agricole quadriennal et est satisfait du résultat car ce rapport est bien fait et simple à lire pour des députés qui ne sont pas forcément des spécialistes en agriculture.

Il est important de comprendre que l'agriculture est capitale pour l'homme car elle sert non seulement à fournir notre alimentation de tous les jours mais aussi, et nous dirions surtout, à la préservation de la nature et de la faune. La politique fédérale agricole 2014–2017 va d'ailleurs dans ce sens du respect des animaux ainsi que du soin à la nature et au paysage. Ceci est capital car sans nature saine pas de nourriture saine. Or nous pouvons découvrir dans ce rapport qu'il y a justement quelques inquiétudes à avoir, surtout en ce qui concerne la biomasse des sols, qui a baissé de 42% en 25 ans. Cette baisse de presque la moitié de la biomasse est énorme et vraiment inquiétante. L'agriculture intensive de la fin du siècle dernier en est certainement l'une des causes et nous attendons les résultats des études entreprises pour en déterminer les véritables causes. La nouvelle politique agricole va dans le sens de la préservation des sols et nous pouvons d'ailleurs

constater une nette progression de l'agriculture biologique ces dernières années, ce dont nous nous réjouissons. Il faut bien comprendre que l'agriculture bio favorise la biodiversité, qui soutient elle-même une apiculture, pourtant en danger ces dernières années. L'apiculture est aussi capitale pour l'homme car sans abeilles, il n'y a pas de récoltes de cultures. La Confédération l'a d'ailleurs bien compris puisqu'elle a suivi l'Union européenne en interdisant trois types de néonicotinoïdes qui sont l'une des causes principales du déclin récent des abeilles et des insectes pollinisateurs.

Le groupe socialiste soutient également tout ce qui est entrepris dans le canton de Fribourg, aussi bien pour la promotion et l'écoulement des produits du terroir et des produits de proximité que pour les produits AOP. Tous ces produits vont dans le sens du développement durable et également dans celui de l'auto-provisionnement dont nous soutenons les causes. Un élément, qui n'est pas dans le rapport et dont les informations secrètes sont sorties dans les médias cet été, nous inquiète vraiment. Il s'agit de l'accord secret nommé TiSA (*Trade in Services Agreement*) ou ACS (*Accord sur le commerce des services*) qui serait en cours de signature entre les Etats-Unis, l'Union européenne et quelque vingt pays, dont la Suisse. Cet accord, qui est traité en secret dans ces pays, est un projet qui prévoit l'ouverture totale et irréversible de nombreux services tels que l'agriculture, mais aussi des services publics tels que l'eau, l'éducation, la santé ou les transports. Ces négociations étaient censées rester secrètes jusqu'à cinq ans après la conclusion d'un accord. Elles sont heureusement sorties du secret grâce à un document de WikiLeaks. Cet accord fonctionnerait sur le principe de l'effet «cliquet», qui mentionne que tout ce qui n'a pas été précisé par écrit est irréversiblement autorisé. Aussi, attendons-nous avec impatience les informations sur ce sujet de nos responsables cantonaux et du Conseil d'Etat.

Finalement, nous remercions la DIAF et toutes les personnes qui ont travaillé à ce rapport. Nous remercions également tous les agriculteurs et les personnes travaillant dans les métiers qui y sont liés pour tout le travail effectué tout au long de l'année pour nous nourrir et ainsi veiller à notre santé.

Ainsi nous prenons acte de ce rapport et vous remercions de votre attention.

PS. J'ai bien aimé le conte de mon ami Michel Losey.

Flechtnier Olivier (PS/SP, SE). Zu meinen Interessensbindungen: Ich arbeite bei Swissmedic und war dort zuständig für die Erarbeitung der nationalen Betriebsstatistik für Veterinärantibiotika 2007–2011, und ich bin leidenschaftlicher Konsument von Primärprodukten, am liebsten aus dem eigenen Kanton.

Ich möchte den Verfassern des Berichtes dafür danken, dass sie diesen Bericht – wie bereits von einem Vorredner gesagt wurde – verständlich, gut und fast vollständig – ich komme darauf zurück – verfasst haben. Er legt relativ gut dar, welche Anstrengungen in der Vergangenheit unternommen worden sind, um die laufenden Entwicklungen in der Landwirtschaft, die tatsächlich gross waren und sich auch weiterhin

abzeichen, mitzutragen, um sich vorzubereiten – dies auch und insbesondere im Bereich der Tiergesundheit.

Ich finde es jedoch schade, dass in diesem Bericht nicht dargelegt wurde, welche Anstrengungen unternommen wurden ausserhalb der gut umschriebenen und auch vom Bund mitgetragenen Projekte, beispielsweise, wenn es darum geht, Haltungssysteme zu schaffen, mit denen der Einsatz von Antibiotika reduziert werden kann. Ich finde es schade, dass diese präventiven Massnahmen, die auch im Kanton Freiburg umgesetzt wurden und sehr wichtig waren, nicht in dieser gleichen Ausführlichkeit dargestellt worden sind.

Sie haben sicher alle gestern in den Medien die Berichterstattung gesehen, dass der Bund seine nationale Antibiotikastrategie veröffentlicht hat. Das Problem ist nicht neu, und es ist nicht erst seit gestern bekannt, dass sich der Bund dieses Problems annimmt. Die Anstrengungen sind schon lange im Gange, wie sich gerade im Bereich der Antibiotika zeigt: Im Jahre 2008 wurden 72 Tonnen Antibiotika in der Veterinärmedizin eingesetzt, im Jahre 2013 waren es noch 53 Tonnen – auch hier ein Hinweis darauf, welche grossen Anstrengungen bereits unternommen worden sind. Im Bericht findet sich jedoch kein Wort dazu. Ich bedaure dies. Ich bedaure dies, weil nicht erkannt wird, welche Anstrengungen im Bereich der Landwirtschaft unternommen worden sind im bereits erwähnten Bereich der Haltungssysteme. Welches Interesse hat die Landwirtschaft noch, sich hier zu engagieren, wenn es in einem Bericht dann nicht auch entsprechend positiv dokumentiert wird?

Eine andere Frage, die auch nicht angesprochen wird: Was wurde unternommen, um den Tierarzt nicht nur als reinen Medikamentenverkäufer zu positionieren, sondern auch als Gesundheitsberater und Experte? Denn schlussendlich geht es in diesen Fragen nicht nur um die Lebensmittelsicherheit, sondern auch darum, welche Auswirkungen die Landwirtschaft auf die Umwelt im weiteren Sinne hat. Es geht beispielsweise auch darum, die Qualität unserer Grundgewässer zu erhalten – ich verweise hier auf den Bericht des Eawag zur Qualität der Schweizer Gewässer.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Je vais être rapide puisque l'essentiel a été dit, mais je tiens quand même à vous faire part de mon message au sujet de ce rapport et plutôt de le positiver.

Mes liens d'intérêts: je suis pacsé depuis soixante ans avec le monde agricole. J'ai grandi sur le plancher des vaches, j'ai bu le biberon dans la crèche aux veaux, puis je suis devenu fromager pour faire de la place à la ferme, mais surtout pour garder un lien privilégié avec le monde paysan et voir à l'horizon le bonheur de mon enfance.

Ce rapport dépend et tient compte des résultats de la politique agricole fédérale 2014–2017, acceptée en 2013. C'est bien la politique agricole fédérale qui dicte celle du canton. Le programme quadriennal cantonal porte sur certains éléments, dont ce rapport de situation dont on discute, sur une synthèse de l'évolution de la politique agricole et les perspectives d'évolution de certaines mesures et leur mise en œuvre au niveau du canton. Il faut admettre que le pouvoir du Dépar-

tement de l'agriculture est très limité en la matière. Il faut admettre encore qu'il existe un décalage important entre la politique agricole fédérale axée sur les paiements directs, avec ses différents types de contributions liées à l'environnement et la majorité de nos exploitations agricoles qui sont, elles, très compétitives et performantes, mais qui ne partagent pas cette vision fédérale de la politique agricole.

Néanmoins, ce rapport du Département tient compte des spécificités de nos exploitations, relève les objectifs suivants: accroître encore la valeur ajoutée pour diminuer la dépendance aux paiements directs, promouvoir la santé des consommateurs, défendre la souveraineté alimentaire avec nos atouts que sont la formation (avec Grangeneuve), nos produits phares et leur promotion, des élevages de pointe et les centres de recherche. De plus, il en ressort la volonté d'avoir des exploitations familiales financièrement saines, des agriculteurs à plein-temps, bien formés, flexibles, disposant d'outils de production performants, porteurs d'une certaine tradition et capables de mettre en valeur des produits à haute valeur ajoutée.

Donc du point de vue d'un artisan fromager transformateur, la vision de la politique cantonale de l'agriculture nous convient. Il suffit de parcourir nos campagnes, on voit tout de même fleurir dans le paysage de nombreuses fermes, de nouvelles fromageries, des centrales laitières de pointe, et non pas tant des contrats interdisant de manifester. Venez au Mouret les bras ouverts, les producteurs n'ont pas de contraintes particulières!

Un bémol peut-être, celui de n'avoir pas trouvé dans ce rapport des mesures sociales pour soutenir des exploitants agricoles qui n'ont pas réussi à prendre les virages de la politique agricole, sachant que celle-ci vire à 180 degrés tous les quatre ans depuis plusieurs décennies.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je ne vais pas utiliser les mouchoirs gracieusement mis à notre disposition. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis paysan, producteur de denrées alimentaires telles que lait, viande, céréales paniifiables, betteraves sucrières et, comme chacun d'entre vous le sait, producteur de tabac pour vous offrir du plaisir et de la détente (*rires!*), mais aussi dessinateur de paysages idylliques. Merci pour ce rapport quadriennal très attendu, qui est devenu quinquennal pour se calquer sur la politique agricole 2014–2017. Une communication de la DIAF sur ce retard aurait été appréciée.

Ce rapport, fortement imprégné de la politique agricole fédérale, dresse un bilan mitigé de l'agriculture fribourgeoise de ces cinq dernières années. Dans ce rapport, il me manque deux choses:

1. La vision d'avenir fribourgeoise. Dans ce canton où réside 4% de la population suisse, nous transformons, grâce à des fleurons de l'industrie agroalimentaire, 20% de la production agricole suisse. Les paysans de ce canton sont très professionnels et sûrement passionnés. Ils souhaitent produire pour nourrir la population avec les meilleurs produits et de manière durable. Veut-on maintenir une agriculture à plein-temps dans ce can-

ton et alimenter nos entreprises agroalimentaires avec des produits de proximité ou préfère-t-on continuer à extensifier la production et, de ce fait, promouvoir une agriculture à temps partiel avec pour résultats perte de savoir-faire et absence de motivation?

2. Il manque également un volet social qui établit un bilan de l'évolution sociale de la famille paysanne. En effet, la pression de la libération des marchés, les horaires de travail indécents, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 avec les animaux, le manque de moyens pour engager la main-d'œuvre nécessaire, l'augmentation des tracasseries administratives provoquent une lente et inexorable dégradation de la qualité de vie des familles paysannes. Malheureusement, célibat, divorce ou, pire, suicide sont monnaie courante. Une vision claire et déterminée du Conseil d'Etat serait de nature à rassurer et à donner une lueur d'espoir aux familles paysannes dans le doute.

Avec ces considérations, je prends acte de ce rapport.

Page Pierre-André (*UDC/SVP, GL*). Je préside la Commission de la formation continue de l'Institut agricole de Grangeneuve.

Dans le chapitre sur la formation continue, vous mettez vos priorités concernant l'introduction de la politique agricole 2014-2017, qui est déjà en vigueur. J'ai constaté que nous n'étions pas prêts, sur Fribourg, pour mettre en place ces mesures. Malheureusement, nous avons une année de retard. Je demande que l'on anticipe pour la politique agricole 2018-2021 afin d'être prêts la première année pour appliquer les nouvelles ordonnances. Certains cantons l'ont fait. Malheureusement, Fribourg n'a pas anticipé.

Ma deuxième remarque concerne les améliorations foncières, particulièrement les remaniements parcellaires. Vous voulez favoriser l'ouverture des ruisseaux et la liaison des biotopes. Votre objectif pour les 80 prochaines années: ouvrir 155 km de ruisseaux. A 20 m de large, ça fait 10 exploitations de 25 ha qui seront sacrifiées pour l'ouverture des ruisseaux, soit 250 ha de terres riches et cultivables, qui produisent des denrées alimentaires. Je n'ai pas calculé la mise en place de haies, la plantation des noyers – comme l'a dit mon collègue Louis Duc – la mise en place de tas de pierres, de tas de branches, etc. dans ces surfaces. Ces exigences extrêmes sont en train, malheureusement, de sonner le glas des remaniements parcellaires et je suis certain qu'on devrait travailler avec la nature et avec du bon sens pour rester compétitifs.

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Je ne comptais pas intervenir mais une toute brève réplique au député Duc. Lorsque les travailleurs descendant dans la rue, M. le Député, que ce soit sous l'emblème d'UNIA ou d'une tout autre organisation de travailleurs, ce n'est pas pour tout et n'importe quoi, M. le Député! C'est certainement parce qu'ils sont acculés aux mêmes extrémités que certains agriculteurs peuvent connaître, que ce soit en termes de problèmes financiers ou d'absence de perspectives. Vous vous êtes exprimé un peu vite, M. le Député, on en a l'habitude, cependant, je vous remercie de l'avoir fait avec votre fougue et avec votre humour, ce qui démontre bien que, contrairement à ce qui a été dit par le

député Schorderet tout à l'heure, tous les paysans ne sont pas au bord de la déprime.

Andrey Pascal (*PDC/CVP, GR*). J'aimerais être le dernier intervenant sur ce rapport quadriennal, mais nous sommes au Parlement et chacun a bien sûr le droit de s'exprimer. Vous avez tous compris, chers collègues députés, les doléances qui ont été faites. Je vous épargnerai encore une fois d'autres doléances ou les soucis de l'agriculture de ce canton et de ce pays.

Mon intervention a deux raisons. Tout d'abord, remercier avec quelle diligence les députés paysans ont fait part de leurs craintes, de leurs soucis pour cette belle profession. D'autre, part, remercier les gens qui s'engagent pour l'agriculture, que ce soit aux niveaux cantonal et fédéral. Nous avons besoin de bons défenseurs; ils le font admirablement bien. Remercier M^{me} la Conseillère d'Etat et le chef de service, qui est présent dans le public, pour tout le travail qu'ils font pour l'agriculture et défendre au mieux ces paysans. Mais 3000 paysans, 3000 exploitations, 3000 avis différents! Jamais, vous ne contenterez par n'importe quel rapport autant de monde avec un tel papier qui a pris beaucoup d'attention.

Pour terminer, j'aimerais m'adresser à mes amis députés qui ne sont pas du monde paysan pour vous remercier de nous soutenir lorsque nous en avons besoin, lors de votations et d'initiatives et pour vous remercier, jour après jour, d'acheter des produits que les agriculteurs de ce canton et de ce pays font avec fierté et qui font des produits de qualité, jour après jour, 365 jours par année. En cette veille de Noël, bonne fête de Noël à tous et merci de m'avoir écouté.

Schorderet Gilles (*UDC/SVP, SC*). Je ne sais pas qui a distribué les mouchoirs pour les paysans. En tout cas, je remercie vivement la personne qui l'a fait. Ces paquets de mouchoirs, je les apporterai à la famille de mon copain trop tôt décédé.

—

Elections ordinaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre de la Commission des finances et de gestion en remplacement d'Edgar Schordert, démissionnaire

Bulletins distribués: 85; rentrés: 79; blancs: 7; nul: 1; valables: 71; majorité absolue: 36.

Est élu *M. Laurent Dietrich* par 60 voix.

Il y a 11 voix éparses.

Un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de Fritz Burkhalter, démissionnaire

Bulletins distribués: 80; rentrés: 77; blancs: 3; nul: 1; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est élu *M. René Kolly*, par 71 voix.

—

Rapport agricole quadriennal 2014-DIAF-92 (suite)

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Peut-être d'abord merci pour toutes les suggestions qui ont été faites dans ce débat et un merci particulier au président du Club agricole pour ses mots rassembleurs entre producteurs et consommateurs.

Je rappelle peut-être juste que le représentant de l'Union suisse des paysans (USP), Francis Egger, à l'assemblée de l'UPF, a qualifié le rapport agricole d'excellent. Le gouvernement n'est pas là pour se jeter des fleurs, mais c'est juste pour vous rappeler que ce rapport agricole est très semblable à celui de 2009 et fait un état des lieux correct. Des améliorations sont possibles mais ce rapport dresse un état des lieux correct.

Je vais vous expliquer peut-être pourquoi les pages décrivant l'environnement sont un peu plus nombreuses dans ce rapport. La dernière fois, en 2009, en même temps que le rapport agricole, un rapport agriculture et environnement de 160 pages a été publié. Cette fois, nous avons voulu éviter de faire double emploi. C'est pourquoi nous avons réduit la partie environnementale, qui était la dernière fois dans le rapport agriculture et environnement, et l'avons intégrée au rapport sur l'agriculture. Donc, nous n'avons pas du tout fait dans la surenchère par rapport à cet environnement, mais plutôt dans un souci d'économie, un raccourci.

Ceci dit, les agriculteurs font de gros efforts pour l'environnement et cela vaut la peine de le dire. Je pense que vous avez vu dans la Liberté du 15 décembre que l'agriculture a économisé 8% d'équivalents CO₂ en 2013 par rapport à 1990. L'agriculture de montagne est enfin rémunérée pour des prestations qu'elle fait en faveur de la biodiversité. Il vaut la peine de décrire les efforts que l'agriculture en général fait pour l'environnement et pas seulement l'agriculture biologique, mais bien entendu aussi la production intégrée. Si l'on compte les mesures d'accompagnement, comme la promotion des produits, les subventions pour les améliorations foncières, les mesures pour la santé animale et l'Institut agricole de Grangeneuve, ce sont entre 40 et 50 millions que le canton met chaque année pour soutenir son agriculture et ce montant a plutôt tendance à croître même si, en raison de la part demandée par les nouveaux programmes de la politique agricole 2014–2017, la dernière tranche des paiements directs est payée aujourd'hui.

Nous avons fait parallèlement un communiqué de presse qui dit que le Service de l'agriculture et Grangeneuve sont à disposition des familles paysannes qui ont des difficultés pour trouver des solutions à leurs difficultés financières – M. Schorderet, j'aimerais que vous entendiez puisque vous nous avez interpellés sur ce point –, notamment pour rembourser les crédits d'investissements. Les employés d'Etat se sont donné beaucoup de peine pour implémenter le nouveau système de la politique agricole 2014–2017. Ils font les paiements à temps et ils méritent notre reconnaissance. Encore une fois, si vous connaissez des familles paysannes dans la

difficulté, elles peuvent s'adresser à nos services et cela a été mentionné dans la presse.

La charge administrative, vous avez parlé de la charge administrative. Elle est effectivement trop lourde et le Conseil d'Etat l'a écrit à plusieurs reprises. L'OFG va organiser des forums participatifs pour trouver des solutions et réduire cette charge. Ils attendent la participation des agriculteurs et des agricultrices. Là encore, essayons de travailler main dans la main, notamment avec l'Union suisse des paysans, comme nous l'avons fait pour les programmes pour la qualité du paysage.

Il est tout à fait inexact de dire que nous avons une année de retard dans l'application des paiements directs. Nous allons couvrir le canton avec les programmes qualité paysage. C'est seulement de cet aspect-là que vous parlez en 2015. Les raisons qui ont prévalu à ce retard ne sont en aucun cas des raisons de manque de collaboration ou de manque d'anticipation puisque nous avions déjà mis les personnes qui devaient s'occuper de ces programmes au budget 2013.

Le degré d'approvisionnement de l'agriculture est stable depuis quinze ans; il se monte à 62%. Peut-être aurions-nous dû, comme l'a dit le député Flechtner, souligner davantage les progrès faits pour la détention des animaux et parler davantage aussi des moyens de production, comme l'a demandé le député Ducotterd. Ceux-ci sont néanmoins présents dans tout le chapitre sur les crédits d'investissements et les subventions pour les améliorations foncières. Peut-être aurions-nous pu augmenter la présence des producteurs de légumes. Effectivement, la personne qui aurait dû venir à la Commission de l'agriculture n'est pas venue, n'a pas pris position sur ce point, mais nous retenons la suggestion. Nous pourrions aussi expliquer certaines façons de calculer, comme vous l'avez dit, M. le Député Johner.

Le Conseil d'Etat est conscient que la dimension sociale de la situation des familles paysannes n'est pas traitée dans ce rapport. Elle n'a pas été non plus traitée dans le rapport 2009 pour lequel le Conseil d'Etat a été vivement félicité et qui est très semblable. Nous le retenons pour le prochain rapport et nous exprimons notre soutien aux familles qui sont dans la difficulté. Nous retenons aussi la proposition d'indiquer l'endettement par exploitation et les revenus annexes, de même qu'une présentation du revenu par unité de travail familiale.

Nous sommes aussi d'accord de développer encore davantage le chapitre «Vision de l'agriculture». Il est déjà trois fois plus grand que la dernière fois, je vous signale. Nous organiserons une séance de la Commission de l'agriculture à cet effet, où les représentants de maraîchers, des fromagers, de l'agroalimentaire, des consommateurs, des milieux patronaux et du tourisme ainsi que bien sûr des agriculteurs et des agricultrices pourront se réunir pour développer cette vision qui m'intéresse beaucoup. J'espère que nous pourrons trouver une solution pour la résistance dans le pays de Schneidermann. De toute manière, nous allons donner une suite prochainement aux différentes interventions qui ont été faites sur les produits de proximité. Nous travaillons actuellement sur le sujet.

De manière générale, nous faisons tout notre possible pour mettre ensemble les acteurs autour de l'agriculture et profiler le canton de Fribourg dans ce domaine-là. Nous travaillons sur le projet de Grangeneuve, comme vous le savez, sur le projet de l'Agroscope, sur le projet de *cluster food* où nous sommes intervenus et nous allons continuer. J'espère que dans le prochain rapport agricole nous pourrons parler de cette augmentation de la valeur ajoutée des produits de notre agriculture fribourgeoise.

Pour répondre aux questions sur la protection des crues et la revitalisation, le dernier rapport sur la revitalisation des cours d'eau, faite pour des raisons de protection contre les crues et non pour des raisons de protection de la nature, mais bien pour des raisons de sécurité publique, prévoit 40 ha de SDA en 80 ans, donc un demi-hectare par année. Alors, certes, ça peut paraître énorme mais c'est tellement peu par rapport à ce qui est cédé pour l'urbanisation que l'effort essentiel est vraiment à faire par rapport à l'urbanisation. J'espère que dans ce sens-là, nous arriverons à trouver un équilibre. Comme l'a dit le député Page, il faut travailler avec son bon sens, avec la nature et nous œuvrons, que ce soit du côté de l'agriculture ou du côté de l'environnement, à trouver une solution commune dans ce domaine.

Je veux peut-être dire aussi que l'augmentation des exploitations vouées à l'agriculture biologique n'était pas explicitement prévue dans ce rapport mais était bien prévue dans la stratégie développement durable que le Grand Conseil a acceptée en 2011 et nous l'avons reprise. Dans ce sens, nous n'avons rien inventé.

Pour le reste, je vais tâcher d'améliorer le prochain rapport quadriennal en faisant, en amont, une large consultation sur cette vision de l'agriculture, qui me paraît importante que ce soit pour les agriculteurs, que ce soit aussi pour les consommateurs de ce canton. Je compte sur votre soutien pour que nous avancions ensemble dans ce domaine en tirant tous à la même corde. Le Conseil d'Etat vous remercie.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—
- La séance est levée à 12 h 20.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

—